

# *“Umenga Ntituri Abarundi”*

## Repenser la Réintégration au Burundi

Rema Ministries

Mai 2012



Avec le  
soutien  
de:





***“Umenga Ntituri Abarundi”<sup>1</sup>***  
**Repenser la Réintégration au Burundi**

**Rema Ministries**  
**Mai 2012**

---

<sup>1</sup> “C’est comme si nous n’étions pas Burundais”. Citation d’un retourné interviewé par Rema Ministries, septembre 2011.



## Table des Matières

Liste des Acronymes .....	6
Remerciements .....	8
Avant-propos .....	10
Résumé .....	12
Carte du Burundi.....	16
Section I. Conflits et Déplacements au Burundi.....	18
I. Le Contexte Politique.....	18
II. Déplacements Forcés et Conditions d'Exil .....	19
III. L'Envergure des Retours.....	19
Section II. Retour et Réintégration, de la Politique à la Pratique.....	21
I. Le Cadre Politique.....	21
II. Défis Institutionnels .....	23
III. La Réalité du Retour .....	24
IV. Un Succès ?.....	26
Section III. Le Verdict du Terrain.....	28
I. Zone de l'Étude et Méthodologie.....	28
II. Résultats de la Recherche .....	29
II.1. Accès à la Terre.....	29
II.2. Accès à l'Emploi .....	33
II.3. Sécurité Alimentaire .....	34
II.4. Éducation .....	34
II.5. Santé .....	36
II.6. Accès aux Documents d'Identité .....	36
Section IV. Repenser la Réintégration au Burundi.....	39
I. Justice et Réconciliation .....	39
II. Langage et Identité .....	40
III. Inclusion et Participation.....	41
IV. Confiance en l'État.....	42
Conclusions et Recommandations.....	45
Bibliographie .....	48
Annexe 1: Informations sur les Sites de Recherche .....	51
Annexe 2: Résumé des Résultats Quantitatifs de la Recherche .....	53
Annexe 3: Critères d'Entretiens .....	54
Annexe 4: Les Associations Partenaires de Rema Ministries au Burundi .....	55
Annexe 5: Recommandations et Suggestions de l'Atelier de Makamba, Décembre 2011 .....	56



## Liste des Acronymes

CNDD-FDD	Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces pour la défense de la démocratie
CNRS	Commission nationale pour la réhabilitation des sinistrés
CNTB	Commission nationale des terres et autres biens
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNL	Forces nationales de libération
FRODEBU	Front pour la démocratie au Burundi
IDMC	Internal Displacement Monitoring Centre (Conseil Norvégien pour les Réfugiés)
IRC	International Rescue Committee
IRRI	International Refugee Rights Initiative
NRC	Conseil norvégien pour les réfugiés
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG (I)	Organisation non-gouvernementale (internationale)
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PARESI	Programme de réintégration des sinistrés
PDI	Personne déplacée à l'intérieur de son propre pays
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PRRSLP	Programme d'appui à la réhabilitation, réintégration des sinistrés et lutte contre la pauvreté
RDC	République Démocratique du Congo
RET	Refugee Education Trust
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance





## Remerciements

Ce travail est le résultat des efforts conjoints de Rema Ministries, ses organisations partenaires au Burundi, et le Projet Société Civile Grands Lacs du Conseil Danois pour les Réfugiés.

Nous tenons à adresser nos remerciements au Ministère de l'intérieur burundais pour nous avoir accordé la permission de mener cette étude, et à toutes les personnes qui ont pris part à la collecte et à l'analyse des données. Nous sommes particulièrement reconnaissants à l'administration provinciale et communale des sept communes que nous avons visitées, aux membres de nos associations de retournés partenaires, aux représentants des communautés résidentes et associations qui ont activement participé à la recherche. Un grand merci à Rema UK pour nous avoir soutenus tout au long de ce projet, à NRC et IDMC pour les échanges riches et inspirants, au RET et à IRC pour avoir partagé leurs expériences sur le déplacement au Burundi, à la CNTB et au Ministère de la Solidarité à Bujumbura pour nous avoir initiés aux cadres politiques, à Allison Fajans-Tumer et Joel Ratcliffe pour avoir compilé les compte rendus d'entretiens, à Christopher Huggins pour son aide à l'analyse des données et la rédaction du rapport, et à Alexandra Bilak et Pauline Wesolek pour l'édition et la finalisation du rapport.

Rema Ministries  
Bujumbura, mai 2012



## Avant-propos

Rema Ministries (ci-après Rema) est une organisation non-gouvernementale burundaise travaillant auprès des déplacés burundais depuis 1996. Rema a commencé son travail dans les camps de réfugiés en Tanzanie et au Kenya avant de retourner au Burundi en 2004. Depuis lors, elle concentre ses activités sur la réponse aux retours massifs des réfugiés burundais (plus de 500 000 depuis 2002) en renforçant les capacités des retournés et migrants forcés à gérer leur nouvelle vie.

En 2012, Rema a effectué un exercice de repositionnement stratégique à la suite duquel elle a pris la décision de travailler avec des associations locales de réfugiés et de résidents et de contribuer à la réponse aux besoins de réintégration sur le long terme des réfugiés burundais, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), et à ceux des réfugiés non burundais au Burundi. L'objectif global de Rema est de promouvoir les droits des personnes déplacées et des retournés en les aidant à améliorer leurs moyens de subsistance et leur donnant la confiance nécessaire pour résoudre eux-mêmes leurs problèmes. Dans ce cadre, l'organisation soutient dix associations partenaires dans sept communes du Burundi qui, ensemble, couvrent une large aire géographique et constituent un échantillon représentatif.

La présente recherche a été menée dans le cadre du soutien que Rema apporte à ces associations et fait suite à une décision d'évaluer le succès des efforts mis en œuvre pour la réintégration des retournés au Burundi en réévaluant, quelques années plus tard, leurs besoins exacts.

La recherche fait également suite aux observations faites par Rema au cours de ses activités auprès des retournés depuis 2004 et à plusieurs recherches publiées par Rema depuis 2008<sup>2</sup>. Au cours de ses visites de terrain, Rema a remarqué l'insatisfaction croissante des retournés quant à leurs conditions de vie et à leur niveau d'intégration dans la société burundaise. Régulièrement, les retournés se désolent auprès de Rema des violents conflits fonciers qui les opposent à des résidents, de l'impossibilité pour les retournés de recouvrer leurs biens, du manque d'autorité de la CNTB pour arbitrer et trancher les conflits, des conditions de vie difficiles dans les « Villages de Paix », des nombreux cas d'enfants retournés quittant l'école, etc. Ces plaintes n'étant pas systématiquement documentées, Rema a ressenti la nécessité d'évaluer l'évolution de ces plaintes, qui vont à l'encontre du consensus général selon lequel les besoins des retournés ont été couverts par les différents programmes de réintégration, et que les programmes plus généraux de réduction de la pauvreté suffiront à couvrir les besoins restants.

Les développements politiques plus larges semblent aller à l'encontre de cette tendance apparente: les plans imminents de rapatriement des réfugiés burundais toujours en Tanzanie, la suppression du Ministère en charge des rapatriements après les élections de 2012 et la décision de nombreux bailleurs de quitter le Burundi dès 2010-2011 – sont autant d'indicateurs d'une possible incohérence entre les analyses dominantes et les réels besoins sur le terrain. Dans ce contexte, Rema a considéré qu'il était nécessaire, et dans son mandat, de vérifier ses hypothèses. Cet exercice tombe au bon moment compte tenu de la période analysée (presque 10 ans depuis les premiers retours en 2002) et des développements jugés inquiétants dans le contexte burundais. En déterminant si les besoins restants (ou récemment identifiés) sont spécifiques aux retournés et ne sont pas pris en charge par les cadres existants, Rema a cherché à évaluer la nécessité, pour les acteurs, de s'interroger sur, voire de repenser, leurs stratégies et approches actuelles.

En proposant une analyse correspondant aux réalités actuelles, Rema souhaite aussi remettre en question la définition de la « réintégration » elle-même. Pour Rema, la simplification à outrance des problèmes complexes inhérents à la réintégration pourrait avoir conduit à des déclarations prématurées selon lesquelles la réintégration était, globalement, un succès. Pour Rema, l'adoption d'une définition réductionniste, bien que compréhensible compte tenu de l'ampleur des retours depuis 2002, pourrait compromettre la stabilité à long terme du Burundi.

---

<sup>2</sup> International Refugee Rights Initiative (IRRI), Rema et le Social Science Research Council (SSRC) (2011) *“Two People Can't Share the Same Pair of Shoes”: Citizenship, Land and the Return of Refugees to Burundi*. Bujumbura.

Partant de ce postulat, Rema a mené, de septembre à octobre 2011, une analyse qualitative et quantitative détaillée auprès des retournés afin de mieux comprendre les difficultés auxquelles ils font face mais aussi les aspects plus positifs de leur réintégration<sup>3</sup>. L'évaluation des besoins a été conçue de façon à contribuer à une compréhension plus générale de la réintégration et à proposer des recommandations concrètes et ciblées pour répondre aux besoins toujours existants.

Les résultats préliminaires de la recherche ont été présentés au cours d'une restitution à Makamba en décembre 2011. Les représentants des sept associations impliquées dans la recherche, les administrateurs communaux et les présidents des conseils communaux des sept communes y ont participé et ont pu compléter les informations contenues dans le rapport avant que celui-ci ne soit finalisé. Les discussions de la restitution ont enrichi l'analyse et sont à la base des recommandations présentées dans le présent rapport.

---

<sup>3</sup> Rema a décidé d'analyser les besoins des retournés plutôt que ceux des PDI. En effet, le Conseil Norvégien pour les Réfugiés (NRC) a déjà mis en avant les problèmes de réintégration rencontrés par les PDI. Le rapport de NRC, ainsi que de récentes études gouvernementales, seront utilisés par Rema dans la planification de ses activités.

## Résumé

Depuis l'indépendance du Burundi, la politique du pays a été marquée par la compétition ethnique et la violence. Des épisodes de violences majeurs dans les années 1970, 1980 et 1990 ont entraîné des déplacements internes et transfrontaliers de grande ampleur, atteignant un pic de 574 471 réfugiés en 2002. La plupart des Burundais ayant fui le pays se sont réfugiés en Tanzanie, tandis que des groupes moins importants se sont dirigés vers d'autres pays d'Afrique Centrale et de l'Est, voire au-delà. Depuis la fin des années 1990, le gouvernement tanzanien n'a cessé de rappeler sa volonté de fermer les camps et mis en place des mesures pour inciter les Burundais à rentrer. Le HCR a amorcé le processus des retours volontaires de la Tanzanie vers le Burundi en 2002. Entre 2002 et octobre 2011, 514 453 réfugiés sont retournés au Burundi, les plus nombreux entre 2004 et 2008.

Une politique complète pour le retour des réfugiés a été mise en place au Burundi au début des années 2000. Elle est basée sur les Accords d'Arusha, qui posent les bases politiques et institutionnelles de la prise en compte de la dimension socio-économique de la stabilité et du relèvement. La Commission nationale pour la réhabilitation des sinistrés (CNRS) était, en 2003, la première institution chargée d'accueillir les retournés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) et d'appuyer leur réinsertion socio-économique. Début 2006, elle a été remplacée par le Programme de réintégration des sinistrés (PARESI), qui est toujours en place et collabore avec le HCR. Conscient du fait que les conflits fonciers font obstacle à la réintégration des retournés, le gouvernement burundais a mis en place, en mars 2006, la Commission nationale des terres et autres biens (CNTB), dont le mandat est de gérer les conflits fonciers résultant de conflits passés et du retour des réfugiés. En complément de ces cadres nationaux, des mécanismes régionaux comportent également des clauses pour le retour et la réinsertion applicables au cas burundais. Le Burundi a signé et ratifié le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, entré en vigueur en juin 2008, qui comprend un Protocole sur les droits à la propriété des personnes de retour engageant la responsabilité du gouvernement burundais d'assister les retournés dans la récupération de leurs biens.

Le gouvernement burundais et la communauté internationale ont investi des ressources colossales dans l'assistance aux retournés, et le HCR estime que le processus des retours est « une des opérations les plus réussies sur le continent africain ». Plusieurs études ont prouvé que, de manière générale, la réintégration des retournés a été un succès. Les indicateurs matériels montrent qu'il ne faut que quelques mois aux retournés pour atteindre un niveau de vie similaire à celui des résidents, et que la différence est quasi inexistante après un an. Bien que le retour et la réintégration des réfugiés Burundais soit en bien des points mieux réussis que prévu, le fait d'insister sur les points positifs fait oublier aux acteurs les difficultés auxquelles les retournés continuent de faire face.

En effet, un bref aperçu du processus de retour met en exergue les natures diverses des expériences des réfugiés et les différentes catégories de retournés. En plus de la durée d'exil, la langue, l'accès aux activités génératrices de revenus, les formes d'assistance et les modes de retour sont autant de facteurs façonnant l'expérience des retournés. Il existe des différences significatives entre ceux qui connaissent leur lieu d'origine qui, à leur retour, peuvent retisser des relations avec leur famille élargie et chercher à recouvrir leurs terres, et les « sans références » qui n'ont aucun lien vivant avec le Burundi et doivent recommencer leurs vies à zéro. Ces différentes catégories de retournés ont souvent des attentes et des expériences différentes du retour et de la réintégration.

Les conclusions positives des analyses du processus de retour et de réintégration menées entre 2005 et 2008 ont peut-être contribué au manque de suivi des années suivantes, et les acteurs n'ont pas toujours conscience de la façon dont les retournés perçoivent leur réintégration.

La recherche de Rema Ministries, menée en septembre et octobre 2011 dans sept communes à travers le pays, montre que les retournés, et notamment ceux ayant connu plusieurs décennies d'exil ou nés en exil, ont toujours des difficultés à récupérer leurs terres et leurs biens. 70% des personnes interrogées ont rapporté d'importants problèmes d'accès à la terre, en particulier pour les femmes. Dans de nombreux cas, les terres que les retournés possédaient ont été allouées à d'autres par le

Gouvernement. Dans d'autres cas, la famille ou les personnes ayant occupé les terres après leur départ les ont vendues à de tierces parties, ou données à leurs descendants en accord avec le droit de succession coutumier. Bien que ce phénomène touche tous les retournés, la situation des réfugiés de 1972 est particulièrement complexe. Beaucoup de réfugiés sont amers face à la manière dont leurs cas sont traités par les mécanismes de gestion des conflits fonciers, et notamment par les *Abashingantahe*, une institution d'anciens, et par la CNTB. En pratique, l'arbitrage de conflits fonciers constitue une telle charge pour les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux que les conflits relatifs aux autres formes de propriété, comme le logement, peinent à être gérés, ce que les retournés considèrent comme un faille dans le système de restitution. On observe généralement des différences importantes dans les perceptions qu'ont les retournés et les résidents du système judiciaire: 89% des retournés jugent les institutions judiciaires défectueuses, contre 46% des résidents.

Par ailleurs, presque 80% des personnes interrogées ont signalé des problèmes d'accès à l'emploi dans leurs communes. Pour les retournés, la moyenne est de 84%, contre seulement 43% pour les résidents. L'obstacle le plus courant est le refus des employeurs potentiels et des autorités locales de reconnaître les compétences et certificats professionnels acquis en exil. Les retournés manquent aussi d'accès au capital, et notamment au crédit, qui leur permettrait de créer un petit commerce. De plus, 77% des personnes interrogées ont rapporté des problèmes d'insécurité alimentaire. Bien que ce problème concerne à la fois les retournés et les résidents, les hommes et les femmes et toutes les tranches d'âge, les retournés de la recherche ont plus de chance de souffrir de la faim que les résidents. Certains retournés associent l'insécurité alimentaire au manque de terres. Beaucoup de personnes interrogées ont des enfants montrant des signes de malnutrition, et le fait de vivre dans des « Villages de Paix » ne semble pas augmenter leurs chances de manger à leur faim. Enfin, environ 78% des personnes interrogées se plaignent de ne pas avoir accès aux services médicaux, la plupart du temps en raison du coût des soins. Ce problème touche à la fois les résidents et les retournés, mais seule la moitié des résidents se plaint de ne pouvoir payer pour les services médicaux, contre 83,5% des retournés.

Environ la moitié des personnes interrogées soulignent des problèmes d'accès à l'éducation pour leurs enfants. La situation varie entre les communes, le problème touchant deux tiers des personnes interrogées dans certaines et un tiers dans d'autres. Les communautés résidentes estiment que les écoles accueillent les élèves au-delà de leurs capacités, manquent de fournitures et de mobilier et sont souvent mal entretenues. Les retournés, pour leur part, signalent des problèmes plus inquiétants : la transition entre les systèmes scolaires tanzanien et burundais est particulièrement délicate. Les élèves sont forcés à utiliser le français et le kirundi au détriment de l'anglais et du kiswahili, et les cours de langues ne suffisent pas à combler leurs lacunes. Plus inquiétant encore, les programmes scolaires au Burundi sont différents de ceux suivis en Tanzanie. Forcer les élèves à redoubler des classes est une source de frustration qui a incité beaucoup d'entre eux à quitter l'école, ou à retourner en Tanzanie pour y finir leurs études.

Enfin, environ 68% des personnes interrogées signalent d'importantes difficultés à se procurer et/ou utiliser leurs pièces d'identité, documents professionnels et diplômes. Les différences entre les résidents et les retournés sont frappantes. Quelques résidents ont des difficultés à se procurer des pièces d'identité en raison de leur coût, mais la majorité ne rencontre pas de problème majeur. Les retournés, en revanche, ont tendance à rencontrer de nombreux obstacles, en particulier pour leurs certificats de mariage, de naissance et professionnels. Les réfugiés de 1972 ont davantage de problèmes encore que ceux des années 1990 car beaucoup des enfants nés dans les camps de réfugiés tanzaniens ont été forcés à changer leur noms à consonance anglophone, congolaise ou swahilie pour des noms kirundis à leur retour.

La recherche menée par Rema et ses organisations partenaires révèle à quel point les réfugiés se sentent mis à l'écart de diverses structures sociales et gouvernementales. Elle indique également que les dimensions plus complexes et moins tangibles du processus de réintégration, telles que la réconciliation, la justice, la langue, et l'identité, ne semblent pas avoir été prises en compte dans les cadres juridiques et légaux existants. Cela pourrait gravement compromettre la pérennisation des efforts de réintégration. Les problèmes soulignés par les retournés durant la recherche de Rema vont au-delà d'un manque de satisfaction quant à la superficie des parcelles allouées aux retournés et à l'occupation de leurs terres. Beaucoup de retournés sont très touchés par les systèmes de résolution

de conflits fonciers et pensent que le gouvernement burundais a menti quant à ses intentions de restituer leurs terres et biens aux retournés.

Les retournés, et notamment ceux partis en 1972, éprouvent des difficultés à comprendre et à parler français et kirundi. Cette barrière linguistique freine l'accès à l'éducation et à l'emploi pour les retournés. Elle constitue aussi un obstacle à l'accès à la justice. Enfin, la barrière linguistique ne fait qu'accentuer les différences entre les retournés et les autres Burundais.

Les entretiens laissent également penser que les retournés vivant dans les « Villages de Paix » et les « Villages Ruraux Intégrés » ont tendance à avoir une image négative du processus de réintégration. Ces sentiments sont nourris par le manque de terres, l'isolement par rapport aux zones commerciales et résidentielles et l'impression d'avoir été marginalisés et oubliés par le Gouvernement. Les retournés ont également indiqué être fréquemment l'objet de discriminations.

Le fait que les retournés tiennent le gouvernement burundais pour responsable des problèmes qu'ils rencontrent est préoccupant. Les réfugiés soulignent constamment les mêmes problèmes, comparant les promesses qui leur ont été faites par les représentants du Gouvernement, en particulier concernant la restitution des terres, avec leur situation actuelle. Beaucoup de retournés affirment que le Gouvernement « leur a menti » quant à leurs conditions de retour. Le fait que le Gouvernement n'ait pas fait le suivi du processus de retour et de réintégration, notamment via des visites sur le terrain ou des rencontres avec les retournés, constitue une autre source de grief. Les retournés ont le sentiment que le Gouvernement et les organisations internationales ont déclaré prématurément que la réintégration était complète, et n'ont que peu de moyens d'exprimer leur mécontentement. Un grand nombre de personnes interrogées affirme que l'envie de retourner en Tanzanie ne découle pas uniquement des difficultés socio-économiques mais aussi de l'impression d'être traités injustement par le Gouvernement.

Les implications de ces conclusions pour les « politiques de retour » et les enjeux de la construction nationale dans un contexte de post-conflit sont importantes. La définition classique d'une « réintégration réussie » simplifie trop ce processus complexe et à multiples facettes et pourrait nuire à l'accomplissement de la paix et de la stabilité au Burundi. Dans le contexte post-conflit complexe et fluide du Burundi, où les tensions politiques demeurent importantes et où il est assez facile d'enrôler les jeunes sans emploi dans une spirale de violence, la déception de centaines de milliers de personnes ayant l'impression d'avoir été trompées, ne se sentant pas Burundaises et dont les enfants pourraient ne pas finir leur éducation, n'est pas à la légère.

La recherche formule les recommandations suivantes:

- Une approche plus globale de la consultation et de la participation, impliquant les retournés dans la formulation, le suivi et l'évaluation des programmes de retour et de réintégration, devrait être envisagée afin d'éviter certains des problèmes signalés par les retournés.
- Davantage de recherches devraient être consacrées aux moyens de désamorcer les conflits fonciers en revenant sur les décisions perçues comme injustes, en proposant un accès à d'autres sources de revenus et en améliorant le dialogue entre retournés et résidents à différents niveaux.
- Une recherche plus approfondie devrait s'intéresser aux enfants déscolarisés à cause de la barrière linguistique et des différences de cursus, et à ceux retournés en Tanzanie en conséquence.
- Il est nécessaire de mener d'autres recherches sur les problèmes de sécurité alimentaire qui semblent préoccupants dans les « Villages de Paix » visités dans le cadre de la recherche, ainsi que sur les activités génératrices de revenus sur le long terme.
- Les mouvements de retour vers la Tanzanie doivent être suivis de près. Il est cependant important de ne pas utiliser ces données pour punir ceux ayant traversé illégalement les frontières.
- Des options alternatives pour les Burundais toujours en Tanzanie ou souhaitant retourner en Tanzanie doivent être envisagées. Des options pourraient notamment être explorées dans le cadre

de la Communauté Est Africaine, qui pourraient garantir le droit à la résidence et à l'emploi en Tanzanie.

- Des indicateurs sensibles devraient être développés par des spécialistes des conflits et pris en compte dans des évaluations plus larges de développement communautaire et de réintégration des retournés afin d'évaluer les risques de conflit à moyen et long terme.
- Les bailleurs internationaux devraient reconsidérer leur décision de quitter le Burundi et appuyer le gouvernement burundais dans la mise en œuvre d'un processus de réintégration durable pour tous les retournés.
- Les cadres politiques nationaux et internationaux existants devraient élargir leur définition de la « réintégration » afin de prendre en compte davantage d'indicateurs liés à la réconciliation à long terme, l'identité, la langue, la confiance et l'appartenance.



## Carte du Burundi





## Section I. Conflits et Déplacements au Burundi

### I. Le Contexte Politique

Depuis l'indépendance du Burundi, la vie politique du pays a été marquée par la compétition ethnique et la violence. Depuis 1965, année où le Premier ministre Hutu fut assassiné et où une tentative de coup d'Etat réprimée par l'armée, le contrôle de l'appareil étatique est resté concentré entre les mains d'une petite élite politique, militaire et économique tutsie. Plusieurs groupes rebelles hutus ont émergé, ouvrant la voie à de terribles massacres de civils tutsis, suivis, en représailles, de massacres de civils hutus par l'armée, souvent de grande ampleur. Le massacre de centaines de civils tutsis par des militants hutus du sud-ouest du Burundi donna lieu à des représailles sanglantes de l'armée et du gouvernement visant spécifiquement les hutus éduqués et faisant la mort de 250 000 personnes<sup>4</sup>. 150 000 personnes ont fui ces violences, beaucoup d'entre-elles trouvant refuge en Tanzanie, devenant les « réfugiés de 1972 » ou le « lot de 1972 ».

Un nouvel épisode de violence éclata en 1988, suite à la répression par l'armée de rébellions hutues au nord du pays. Bien que le nombre exact de victimes soit inconnu, il est estimé à plusieurs milliers, sans compter ceux qui ont fui pour le Rwanda. Un processus de paix mena, en 1993, aux premières élections démocratiques du pays. Le président hutu élu fut assassiné quelques mois plus tard par des militaires, plongeant le pays dans un nouveau cycle de violences qui dura dix ans. 400 000 personnes furent le pays suite aux violences de 1993, et plus du double furent déplacées à l'intérieur du pays<sup>5</sup>.

En 2000, le président Buyoya et treize groupes armés signèrent l'Accord de Paix et de Réconciliation d'Arusha (ci-après : l'Accord d'Arusha) et une période de transition mena progressivement à une réduction de la violence, ouvrant la voie à de nouvelles élections en 2005. Le Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), ancien groupe rebelle, remporta les élections et Pierre Nkurunziza devint président. Depuis lors, le CNDD-FDD n'a, d'après ses opposants politiques et des observateurs indépendants, eu de cesse de marginaliser ses concurrents. Les opposants les plus sérieux sont le Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU), à dominance hutue, et les Forces nationales de libération (FNL), arrivées à la table des négociations bien après les autres et considérées comme le groupe rebelle hutu le plus extrémiste.

La situation politique au Burundi reste fragile. Bien que le CNDD-FDD, parti au pouvoir, ait remporté haut la main les élections de 2010, sa victoire reste fragile en raison du boycott des élections par l'opposition sur la base d'accusations de fraude, et ce malgré l'arbitrage de la communauté internationale jugeant les élections claires et transparentes. La période électorale fut marquée par la violence et les arrestations politiques. L'ouest du pays a récemment été le théâtre d'altercations entre l'armée et des bandits armés non identifiés, que d'aucuns suspectent d'être liés à des groupes rebelles. Bien que la situation actuelle ne laisse pas présager un retour à la guerre civile, certains observateurs pensent que la marginalisation de l'opposition et le renforcement supposé de ses positions pourraient favoriser une rébellion organisée<sup>6</sup>. Pendant ce temps, des éléments du parti au pouvoir ont consolidé leur pouvoir au détriment d'une opposition viable, ce qui pourrait nuire à la gouvernance démocratique au Burundi.

Dans ce contexte, l'intégration des retournés en tant que citoyens burundais prend une importance toute particulière. Si les retournés peuvent prendre part aux affaires économiques, sociales et politiques du pays, ils pourraient contribuer à la stabilisation du pays, à la démocratie et au développement. Si, en revanche, ils se sentent marginalisés et non considérés comme des Burundais à part entière, les retournés pourraient représenter un terreau fertile pour la résistance aux politiques étatiques et, potentiellement, la violence politique organisée. D'autre part, dans une situation où la

---

<sup>4</sup> Les estimations varient entre 200 000 et 300 000 Hutus tués. Voir Uvin, P. (1999) "Ethnicity and Power in Burundi and Rwanda: Different Paths to Mass Violence." *Comparative Politics*, 31(3): 253-271; and Reyntjens, F. (1996) *Burundi: Breaking the Cycle of Violence*. London: Minority Rights Group.

<sup>5</sup> Bunte, T. and L. Monnier (2011) *Mediating Land Conflict in Burundi: a Documentation and Analysis Project*. Accord.

<sup>6</sup> Voir. Oxford Analytica (2011) *Strife could signal slide back to rebellion in Burundi*. Briefing Note, November 17 2011; International Crisis Group, "Burundi: From Electoral Boycott to Political Impasse". Bruxelles, 2011.

sécurité se détériore, ils pourraient représenter de nouvelles recrues pour les groupes cherchant à propager la violence.

## II. Déplacements Forcés et Conditions d'Exil

Les conflits au Burundi ont eu un impact dramatique sur le niveau de vie et les structures sociales. Entre 10 et 15% de la population ont, à un moment ou à un autre, été déplacés à l'intérieur ou à l'extérieur du pays à cause de conflits. Le nombre officiel (enregistré) de réfugiés en 2002 montait à 574 471, plaçant le Burundi sur la deuxième marche du podium des pays totalisant le plus de réfugiés cette année là<sup>7</sup>. Ce chiffre n'inclut pas les Burundais non enregistrés vivant à l'étranger sans le statut de réfugiés. La plupart des Burundais ayant fui le pays ont traversé la frontière vers la Tanzanie, au départ favorable à l'arrivée de réfugiés. De plus petits groupes ont cherché l'asile dans d'autres pays d'Afrique Centrale et de l'Est, voire plus loin.

La plupart des réfugiés burundais en Tanzanie vivaient dans d'énormes camps à l'ouest du pays, tandis que quelques-uns vivaient *incognito* dans des zones urbaines. Les moyens de subsistance disponibles pour les réfugiés dépendaient de la façon dont ils avaient quitté le Burundi et où ils vivaient en Tanzanie. Les réfugiés ayant quitté la Tanzanie en 1972 et vivant dans des camps avaient souvent accès à des terres agricoles et beaucoup de ménages sont devenus auto-suffisants après le retrait des organisations humanitaires au milieu des années 1980<sup>8</sup>. Certains réfugiés de 1972 ont également travaillé pour des communautés voisines. La grande taille des camps a permis à de nombreux réfugiés de prendre part à des activités génératrices de revenus, comme des petits commerces, habituellement associés à une vie urbaine. Ainsi, malgré l'hostilité croissante du gouvernement tanzanien à l'égard des réfugiés (y compris des membres de l'administration locale), beaucoup des réfugiés de 1972 ont réussi à vivre décemment en Tanzanie.

Les réfugiés de 1990, eux, furent installés dans des camps sans accès à des terres agricoles et devinrent totalement dépendants de l'aide. Si certains réfugiés décidèrent de rentrer dès que la situation sécuritaire au Burundi le permit, d'autres, en particulier la vague de 1972, étaient plus hésitants. Plus de 160 000 réfugiés de 1972 demandèrent la nationalité tanzanienne. Une des raisons pour cela est que 10% des réfugiés de 1972 ne connaissaient pas leur lieu d'origine et ne pouvait donc pas réclamer leurs terres. Au Burundi, ces réfugiés sont appelés les « sans références »<sup>9</sup>. Ces derniers n'ont pas de raison de s'installer à un endroit plutôt qu'un autre, à part le fait que certaines régions soient plus riches que d'autres, ou dotées de meilleures infrastructures.

## III. L'Envergure des Retours

Depuis la fin des années 1990, le gouvernement tanzanien n'a cessé de manifester sa volonté de fermer les camps de réfugiés, faisant usage des canaux diplomatiques pour aboutir à des accords tripartites avec le HCR et le gouvernement burundais pour faciliter le retour des réfugiés. Le gouvernement tanzanien a aussi mis en place des mesures plus contraignantes pour inciter les réfugiés burundais au retour, comme l'imposition de dates butoirs pour le départ, la fermeture d'écoles primaires et secondaires, la destruction de marchés, l'interdiction de commerce dans les camps et les restrictions des activités agricoles dans et hors des camps. La fermeture de la plupart des camps entre 2006 et 2008, ne laissant que Mtabila, a forcé un grand nombre de réfugiés à rentrer au Burundi durant cette période<sup>10</sup>.

Le HCR a amorcé le processus de retours volontaires depuis la Tanzanie en 2002. Entre 2002 et octobre 2011, 514 453 réfugiés sont rentrés au Burundi, avec le nombre le plus important entre 2004 et 2008. Bien que le nombre exact de retournés volontaires soit inconnu, on estime qu'environ les

---

<sup>7</sup> Vorrath, J. (2008) 'From refugee crisis to reintegration crisis? The consequences of repatriation to (post ) transition Burundi'. *L'Afrique des Grands Lacs* (Paris), 12, 2007 / 2008.

<sup>8</sup> UNHCR (2009) *UNHCR Burundi Country Briefing*. Bujumbura: UNHCR, August 2009.

<sup>9</sup> International Refugee Rights Initiative (IRRI), Rema Ministries, et the Social Science Research Council (SSRC) (2011) *"Two People Can't Share the Same Pair of Shoes": Citizenship, Land and the Return of Refugees to Burundi*. Bujumbura.

<sup>10</sup> International Refugee Rights Initiative (IRRI) et le Centre for the Study of Forced Migration (CSFM) (2009) "I Don't Know Where to Go": *Burundian Refugees in Tanzania Under Pressure to Leave*, New York/Kampala/Dar Es Salaam.

trois-quarts des réfugiés rentrés entre 2002 et 2006 ont bénéficié de l'aide du HCR<sup>11</sup>. La grande majorité était réfugiée en Tanzanie. Si les réfugiés vivant dans des camps sont rentrés en plusieurs vagues avec la réduction des services dans les camps, ceux vivant en dehors ont été contraints de rentrer en mai 2006, et 8 000 sont rentrés avant mai 2008. Aucun cadre légal n'a été mis en œuvre entre les deux pays pour gérer les flux de retours des réfugiés vivant hors des camps<sup>12</sup>. Cela a affecté la capacité du gouvernement burundais à mettre en place les services nécessaires à l'accueil des retournés.

De plus petits groupes de réfugiés sont aussi rentrés d'autres pays voisins. Entre 2002 et octobre 2011, 7 968 personnes sont rentrées du Rwanda (certaines sous la contrainte)<sup>13</sup>, 14 903 réfugiés sont rentrés de République Démocratique du Congo et un peu moins d'Ouganda. Depuis octobre 2010, presque 16 000 réfugiés burundais vivant en RDC ont commencé à être rapatriés au Burundi au rythme de 200 personnes par semaine<sup>14</sup>.

Ce bref aperçu du processus de retours illustre la diversité des expériences des réfugiés et le nombre de catégories de retournés : l'expérience des réfugiés n'a pas seulement été forgée par la durée de leur exil mais aussi par leur pays d'accueil, leur langue, leur accès à des moyens de subsistance, l'aide dont ils ont bénéficié et leur mode de retour (spontané ou facilité). Même si ces catégories sont souvent considérées comme homogènes, comme le « lot de 1972 », il existe des différences cruciales entre ceux qui savent d'où ils viennent et peuvent se remettre en contact avec leur famille élargie et réclamer leurs terres, et les « sans références » qui n'ont aucun lien vivant avec le Burundi et doivent recommencer leur vie.

Par ailleurs, les réfugiés peuvent appartenir à différents types de ménages, qu'ils soient mono-nucléaires avec une femme à leur tête, multi-générationnels ou menés par des jeunes n'ayant jamais vécu au Burundi. Ces différentes catégories de ménages ont probablement des perceptions et attentes différentes du retour et de la réintégration. Par exemple, il est possible que les jeunes aient plus de facilités que leurs aînés à s'adapter à leur nouvelle vie, et que les veuves et les femmes seules retournant sur les terres de leurs parents soient facilement mêlées à des disputes familiales pour le foncier<sup>15</sup>. Ces dynamiques, typiques à chaque catégorie de retournés, rendent le succès du processus de réintégration difficile à évaluer.

---

<sup>11</sup> Haver, K; F. Hatungimana, et V. Tennant (2009) *Money matters: An evaluation of the use of cash grants in UNHCR's voluntary repatriation and reintegration programme in Burundi*. Geneva: UNHCR.

<sup>12</sup> UNHCR/WFP (2007).

<sup>13</sup> UN-OCHA (2009) *Humanitarian Bi-Monthly report*. Bujumbura: 25 mai au 7 juin 2009.

<sup>14</sup> UNICEF (2010) *2011 Humanitarian Action for Children*. New York: UNICEF.

<sup>15</sup> Fouéré, M-A (2007) *Traditional Knowledge in Refugee Camps : The Case of Burundian Refugees in Tanzania*. Dar es Salaam: UNESCO Field Office.

## Section II. Retour et Réintégration, de la Politique à la Pratique

### I. Le Cadre Politique

L'Accord d'Arusha fournit le cadre politique pour le retour des réfugiés au Burundi, en proposant des politiques et cadres institutionnels traitant des dimensions socio-économiques de la stabilité et du relèvement. L'Accord d'Arusha fait appel à une définition plutôt large du terme « sinistrés », incluant les PDI (vivant dans ou hors des camps), les retournés, les veuves et les autres personnes directement affectées par le conflit, comme les soldats démobilisés<sup>16</sup>. L'Accord d'Arusha prend en compte la majeure partie des aspects du retour et de la réintégration et fournit de solides bases politiques.

Le Protocole IV de l'Accord d'Arusha, signé en 2000, traite de la réinstallation et de la réintégration des PDI et retournés. Il affirme clairement le droit au retour de tous les réfugiés et pose les bases de la Commission nationale pour la réhabilitation des sinistrés (CNRS, voir ci-après). Le Protocole traite de problèmes généraux à prendre en compte au cours du retour et de la réinstallation des déplacés, et notamment de l'assistance spécifique dont ont besoin les groupes vulnérables (Art.10).

Il contient également d'autres clauses pertinentes :

- L'exigence de retour volontaire doit prendre en compte la vulnérabilité particulière des femmes et des enfants (Art. 2(2)(c));
- Les retournés doivent pouvoir récupérer leurs biens (Art. 2(2)(d)); si la restitution des terres et des biens est impossible, les retournés doivent recevoir une compensation juste;
- La population doit participer aux activités de réinstallation (Art. 4(g));
- Les retournés doivent être assistés dans la récupération de leurs biens et comptes en banques (Art. 4(h));
- Des cours de langue intensifs doivent être mis à la disposition des retournés (Art. 4(i));
- Principes et mécanismes de résolution des conflits fonciers et de propriété (Art. 8).

Ces clauses, ainsi que d'autres éléments de l'Accord d'Arusha, ont été expliquées aux réfugiés via la radio, des discours et des activités de sensibilisation mises en œuvre par les autorités. Elles ont été mises en exergue par le Gouvernement et sont au centre des efforts pour encourager le retour facilité des réfugiés. Par ailleurs, plusieurs mécanismes et institutions gouvernementaux ont été créés pour favoriser la mise en œuvre de l'Accord d'Arusha, et sont décrits brièvement ci-dessous par ordre chronologique. Bien que de nombreuses agences multilatérales et ONG locales et internationales aient contribué aux efforts de réintégration des retournés, beaucoup d'entre elles ont désormais cessé leurs activités dans ce domaine, laissant au gouvernement burundais la tâche d'assister les retournés. Cette section se concentre donc sur les efforts du gouvernement burundais depuis 2003.

La Commission nationale pour la réhabilitation des sinistrés (CNRS) fut la principale institution en charge de l'accueil et de la réinsertion socio-économique des retournés et des PDI de début 2003 à début 2006. On doit reconnaître à la CNRS ses activités de résolution de conflits fonciers, mais elles ont leurs limites. L'Accord d'Arusha précise qu'elle doit être une commission indépendante. Or, dans la pratique, elle a été affectée par des conflits politiques et souffert aussi de capacités techniques limitées, deux facteurs qui ont limité les financements. Les retournés se plaignaient souvent d'être abandonnés par la CNRS et de se voir refuser le soutien qui leur avait été promis<sup>18</sup>. L'accueil des réfugiés organisé par la CNRS au niveau communal, notamment, était considéré comme "décevant" par les réfugiés, à la fois peu chaleureux et offrant une assistance limitée<sup>19</sup>. Les questions foncières étant clés pour le retour et la réintégration, la CNRS a cependant joué un rôle important dans la mise en œuvre de cadres pour la résolution de conflits fonciers. En raison de sa faiblesse institutionnelle, la CNRS a été fermée début 2006.

<sup>16</sup> République du Burundi (2004) *Programme National de Réhabilitation des Sinistrés*.

<sup>17</sup> Liste proposée par Brookings Institute/London School of Economics (2011).

<sup>18</sup> IRIN (2004) *Burundi: Returnees stage sit-in to demand food, shelter*. Bujumbura, 8 avril 2004.

<sup>19</sup> Fouéré, M-A (2007) *Traditional Knowledge in Refugee Camps : The Case of Burundian Refugees in Tanzania*. Dar es Salaam: UNESCO Field Office.

Le Programme d'appui à la réhabilitation, réintégration des sinistrés et de lutte contre la pauvreté (PRRSLP) a été inauguré à la mi-2005 et reçu 17,5 millions de dollars entre 2005 et 2008, notamment de la part du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il n'a néanmoins été capable d'en mobiliser et dépenser que 33% en raison de déficiences organisationnelles. Le PRRSLP a connu quelques succès, notamment en proposant un appui aux organisations contribuant directement à la réintégration des retournés, comme la CNTB, et en finançant la réhabilitation d'infrastructures (systèmes d'irrigation, routes et ponts). Les investissements dans les activités agricoles ont eu un impact significatif. A cette époque, la construction des Villages de Paix<sup>20</sup> était essentielle à la stratégie de réintégration des « sans références » et des retournés n'ayant aucune terre à réclamer.

En dépit de ses succès, le PRRSLP a été critiqué pour ses frais de fonctionnement. Son siège social était à Bujumbura, loin des zones de retour et compromettant son efficacité, et la gestion financière était également mauvaise. Le principal organe de gestion, le Comité technique national de suivi du programme (CTNSP) n'a d'ailleurs jamais été mis en place<sup>21</sup>. Les organes de coordination et les processus étaient *ad hoc* et ont changé au cours du Programme, réduisant son efficacité. Ces critiques ont conduit à la restructuration du PRRSLP en 2007, visant à augmenter la part des financements revenant directement aux bénéficiaires mais qui a également mis un terme à plusieurs projets. Fin 2008, la plupart des responsabilités du PRRSLP ont été transférées à la commission *ad hoc* pour le retour et la réintégration (voir ci-dessous), également financée principalement par le PNUD. Le PRRSLP a cessé ses activités en 2008.

Reconnaissant que les conflits fonciers constituaient un obstacle important à la réintégration, le gouvernement burundais a établi la Commission nationale des terres et des biens (CNTB) en mars 2006. Le mandat de la CNTB est de gérer les conflits fonciers émergeant des conflits passés et des retours, ainsi que des transferts fonciers illégaux<sup>22</sup>. La CNTB a beaucoup de difficultés à gérer les milliers de conflits fonciers à travers le pays, comme nous le verrons plus tard.

En 2008, une commission *ad-hoc* pour le rapatriement et la réintégration, la Commission intégrée *ad-hoc* pour le rapatriement et la réintégration, a été établie par le Ministère de la solidarité nationale, des Droits de l'homme et du genre. La Commission, qui n'existe plus, était financée par le HCR et le PNUD<sup>23</sup>. Une évaluation de l'approche des « Villages de Paix » a été également effectuée en 2008, concluant que, bien que les « Villages de Paix » aient permis de fournir un toit et d'autres services aux retournés, ils n'ont pas été pensés pour donner un accès aux moyens de subsistance pour les retournés. Cette évaluation a engendré un mouvement vers une stratégie plus intégrée. En mars 2009, un Directeur général pour le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion des personnes déplacées et rapatriées a été créée au sein du Ministère de la solidarité nationale, qui supervise le PARESI. En mars 2010, le Gouvernement a adopté sa stratégie de réintégration socio-économique des sinistrés<sup>24</sup>. La politique met en avant le rôle des centres de développement rural dans la création d'activités génératrices de revenus durables pour les retournés et PDI relocalisés.

En complément de ces cadres politiques nationaux, des mécanismes régionaux contiennent également des clauses pour le retour et la réintégration applicables au cas burundais. Le Burundi a signé et ratifié le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs (communément appelé Pacte des Grands Lacs), entré en vigueur en juin 2008. Le Pacte des Grands Lacs comprend un Protocole sur le droit à la propriété des personnes de retour engageant la responsabilité du gouvernement burundais « d'assister les personnes déplacées internes, les réfugiés et les personnes réinstallées, dans la mesure du possible, à récupérer les biens et les possessions

---

22 Les «Villages de Paix» furent construits au Burundi entre 2003 et 2008 afin de fournir un logement aux retournés sans terres et de favoriser la réconciliation entre les Hutus, Tustis et Twas.

<sup>21</sup> Munoz, A, et Gakima, C. (2008) *Evaluation du Programme d'Appui à la Réhabilitation, Réintégration des Sinistrés et de Lutte contre la Pauvreté. PRRSLP.*

<sup>22</sup> Sous la loi n°1/18 du 4 mai 2006 2006, plusieurs responsabilités ont été accordées à la CNTB, allant de l'assistance technique et matérielle aux retournés et PDI à la mise à jour du cadastre et la récupération de terres occupées illégalement.

<sup>23</sup> IDMC (2011).

<sup>24</sup> République du Burundi, (2010) *Stratégie nationale de réintégration socio-économique des personnes affectées par le conflit.* Bujumbura : Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés et de la Réintégration.

abandonnés ou confisqués lors de leur déplacement ». Dans les cas où les terres et les biens ne peuvent pas être restitués aux retournés, le Protocole exige que les « États membres s'engagent à dédommager la perte des biens des personnes de retour dans les cas où ils sont directement responsables de la perte de ces biens »<sup>26</sup>. Ces clauses sont en accord avec les standards internationaux émergents sur la restitution de biens<sup>27</sup>. Le Pacte des Grands Lacs réitère et renforce les engagements existants du gouvernement burundais relatifs aux droits à la propriété des retournés sous l'Accord d'Arusha.

Le gouvernement burundais ne s'est pas toujours plié aux exigences du Protocole. Dans les cas où le gouvernement s'est approprié des terres pour la construction d'écoles et autres infrastructures, une compensation a généralement été offerte<sup>28</sup>. Cependant, plutôt que de faire en sorte que les retournés puissent réclamer toutes leurs terres, le gouvernement fait appel au principe de « partage de la terre » pour arbitrer les conflits fonciers dans les cas où les terres appartenant aux retournés ont été occupées durant leur absence, y compris les cas où les terres ont été réattribuées par le Gouvernement. Le partage de la terre implique une perte significative de biens et de terres pour les retournés. Ces pertes ne sont compensées ni par le Gouvernement ni par les Burundais occupant les terres appartenant aux retournés. Le gouvernement burundais justifie cela par un manque de moyens et a également évoqué informellement la possibilité d'une « compensation symbolique » pour les retournés et sinistrés<sup>29</sup>. Cependant, comme décrit dans les sections 3 et 4 de ce rapport, la perte de terres et de biens a été durement ressentie par les retournés, tant en termes d'impact économique que de sentiment d'injustice, et il est peu probable qu'une « compensation symbolique » apaise les sentiments de perte et de « trahison ».

## II. Défis Institutionnels

Le gouvernement burundais et la communauté internationale ont investi énormément de temps, d'argent et d'énergie dans l'assistance aux retournés. Bien que les Nations Unies et d'autres organisations internationales, en coordination avec les autorités locales, aient pu répondre efficacement aux besoins à court terme des retournés (en leur fournissant un abri, par exemple), la coordination avec le gouvernement central a souvent été faible. Par conséquent, les leçons tirées de la mise en œuvre du Programme n'ont pas été suffisamment institutionnalisées<sup>30</sup>. Les changements fréquents dans l'environnement institutionnel et politique, ainsi que la gestion irrégulière des défis de la réintégration, sont symptomatiques d'institutions étatiques dépassées par l'envergure et la complexité des problèmes. Bien que des politiques aient été adoptées, leur mise en œuvre par le gouvernement a été plutôt chaotique. La fragilité institutionnelle de la réponse gouvernementale est aussi le résultat, dans certains cas, d'un manque d'engagement à long terme des hauts fonctionnaires sur ces questions. Les hauts fonctionnaires évoluent rapidement d'une institution à l'autre, créant des vides temporaires dans le leadership et nuisant à la mémoire institutionnelle et à l'efficacité.

L'instabilité organisationnelle des réponses du gouvernement burundais aux retours pose la question des futurs politiques et programmes visant des zones accueillant de nombreux retournés, une fois l'attention internationale et le soutien financier finis. Les systèmes de suivi et de réponse aux besoins des réfugiés sont considérés comme étant faiblement institutionnalisés par le gouvernement burundais.

La mise à l'écart des retournés de la formulation et du suivi du processus de réintégration nuit au suivi du processus. Comme expliqué précédemment, l'Accord d'Arusha formalise l'engagement du Gouvernement d'impliquer les réfugiés dans la formulation des programmes de relocalisation et de réintégration (Article 4g). Cela reflète l'opinion largement partagée selon laquelle la participation des réfugiés dans la formulation des programmes et procédures est capitale au succès du processus de

---

<sup>25</sup> Article 4.

<sup>26</sup> Article 8.

<sup>27</sup> Leckie, S and C. Huggins (2011) *Conflict and Housing, Land and Property Rights*. Cambridge University Press, p. 123.

<sup>28</sup> Nonetheless, there are often questions over whether the amount of money involved is adequate.

<sup>29</sup> Interview with CNTB staff, Bujumbura, November 2011.

<sup>30</sup> Ceci a été souligné dans les rapports d'évaluation indépendants de plusieurs ONGI et agences des Nations Unies. La coordination avec les représentants de l'état au niveau local est, en revanche, généralement bonne.



retour et de réintégration<sup>31</sup>. En revanche, dans le cas du Burundi, les efforts se sont concentrés sur la diffusion d'informations dans les camps de réfugiés en Tanzanie pour encourager et faciliter les retours : le Gouvernement et la communauté internationale n'ont pas accordé une place importante aux associations de réfugiés, par exemple, pour la formulation des programmes de retour et de réintégration. Une fois les retournés arrivés à destination, leur « participation » aux activités de réinstallation et de réintégration est souvent réduite à une contribution en main d'œuvre. Par exemple, on attend généralement des familles qu'elles bâtissent leur propre logement à l'aide de matériaux fournis par le Gouvernement et les organisations internationales. Cette définition de la « participation » en termes de main d'œuvre vise à assurer l'appropriation par les bénéficiaires. Néanmoins, beaucoup de retournés souhaiteraient participer plus activement et globalement à la réintégration. Les retournés ressentent généralement un manque d'intérêt du Gouvernement pour leurs opinions, en particulier depuis la fin de la principale vague de retours. Une participation plus poussée, impliquant les retournés dans la formulation, le suivi et l'évaluation des programmes de réinstallation et de réintégration aurait pu permettre d'éviter certains problèmes rencontrés par les retournés. Par ailleurs, une approche participative aurait permis de préparer les retournés à s'impliquer dans d'autres activités, communautaires ou initiées par le Gouvernement.

Les réponses politiques et programmatiques aux difficultés rencontrées par les retournés ont toujours été formulées et mises en œuvre dans le cadre des politiques plus globales pour les sinistrés. Bien que cette approche ait des avantages politiques et institutionnels évidents, comme par exemple une meilleure coordination, elle a aussi des inconvénients. Comme nous le verrons dans la section 3, beaucoup de problèmes, comme la discrimination institutionnelle et sociale ou encore les problèmes d'intégration dans le système scolaire, sont spécifiques aux retournés. Beaucoup d'entre eux ont le sentiment que leurs problèmes n'ont été pris en compte ni au niveau politique, ni au niveau programmatique. Avec du recul, une approche institutionnelle et politique plus précise de la réintégration des réfugiés aurait permis d'identifier et de répondre plus efficacement à leurs problèmes et besoins<sup>32</sup>.

### III. La Réalité du Retour

Le HCR a commencé à faciliter le retour des camps à l'ouest de la Tanzanie en 2002 et a évolué vers la promotion active des retours en juillet 2006<sup>33</sup>. En collaboration avec le gouvernement burundais et des ONG partenaires, le HCR gère le processus des retours, qui inclue la diffusion d'informations sur le contexte politique et économique au Burundi, l'enregistrement des retournés volontaires, la délivrance de cartes d'identité nationales après le retour, le transport des réfugiés, leurs effets personnels et leurs cheptels (dans la mesure du possible) et la distribution de colis d'aide au retour<sup>34</sup>. Une fois accueillis par les comités d'accueil au sein de leurs communes, les retournés doivent se rendre sur la colline où ils ont été réinstallés par leurs propres moyens.

Les premiers retournés n'ont reçu quasiment aucune assistance, mais celle-ci a augmenté au cours du temps. Les retournés bénéficiant d'une assistance officielle, comme celle du HCR, ont reçu des colis<sup>35</sup>. A partir de 2005, les retournés spontanés pouvaient également prétendre à un colis. Le contenu varie régulièrement et différents groupes de retournés (par exemple les retournés de 1972, 1980) ont reçus différents colis<sup>36</sup>. Les retournés ont aussi reçu un colis de produits consommables destiné à nourrir la famille pour trois mois, puis six mois à compter de 2007<sup>37</sup>.

---

<sup>31</sup> Leckie, S. (2000) Housing and property issues for refugees and internally displaced persons in the context of return: Key considerations for UNHCR policy and practice. *Refugee Survey Quarterly*, Vol 19, No. 3, 2000.

<sup>32</sup> Il existe évidemment plusieurs « sous-catégories » au sein des retournés (pays d'origine, durée de l'exil, date de retour, nature du retour etc.). La formulation de politiques et de programmes devrait prendre en compte ces différences.

<sup>33</sup> Vorrath (2008).

<sup>34</sup> Fouéré, M-A (2007) *Traditional Knowledge in Refugee Camps: The Case of Burundian Refugees in Tanzania*. Dar es Salaam: UNESCO Field Office.

<sup>35</sup> IRRI *et al* (2011).

<sup>36</sup> Un colis de produits non-consommables classique pour un ménage contient des couvertures, des matelas, du tissu pour les vêtements des femmes, du savon, des bâches de plastique, des citernes, des seaux, une batterie de cuisine, des moustiquaires, des outils et des produits sanitaires pour les femmes, des graines (fournies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) et du matériel pédagogique (fourni par

A partir de juillet 2007, les retournés vivant dans les camps et qui avaient quitté le Burundi dans les années 1990 ont reçu une allocation en liquide du HCR, en plus des produits non consommables. Chaque retourné pouvait prétendre à 41\$. Le système d'allocation était une approche innovante, basée sur de larges évaluations d'expériences de réintégration au Burundi et ailleurs, et fut généralement saluée. A l'origine, les réfugiés de 1972 recevaient seulement l'allocation et aucun produit consommable ou non consommable sur la base du postulat selon lequel ils étaient suffisamment bien installés en Tanzanie, plus stables financièrement et plus qualifiés que les autres groupes de réfugiés. Beaucoup des réfugiés de 1972 ont souffert d'un manque d'accès à la terre une fois de retour au Burundi et par conséquent manquaient aussi de produits consommables.

La CNRS prenait en charge le transport des retournés des centres d'accueil à la frontière jusqu'à leur commune d'origine. Cependant, les centres d'accueil financés par la CNRS, dont les employés étaient volontaires, étaient souvent peu fonctionnels<sup>38</sup>. Après être passés par les centres d'accueil, les réfugiés devaient marcher ou prendre les transports publics jusqu'à leurs collines d'origine, s'ils la connaissaient. Dans la plupart des cas, les ménages trouvaient leurs terres et logements occupés par d'autres ménages et devaient déposer une demande de restitution auprès de la CNTB et/ou de l'administration locale. En attendant délibération, les retournés étaient hébergés dans des centres de transit. Ces centres n'existaient néanmoins que dans quelques communes, et les retournés n'ayant pas accès à ces centres n'avaient d'autre solutions que de louer une maison ou un terrain (s'ils pouvaient se le permettre), de dépendre de l'hospitalité d'amis ou de leur famille ou encore vivre sans logement fixe en utilisant des matériaux abandonnés pour s'abriter. La période de traitement des demandes de restitution était particulièrement difficile pour les retournés. Beaucoup des retournés ayant des économies ont souvent dû les utiliser pour payer le loyer en attendant de récupérer leurs biens.

Les retournés ne connaissant pas leur lieu d'origine ou qui n'avaient pas de terres à réclamer avaient généralement la possibilité de choisir leur zone de réinstallation, soit dans un « Village de Paix » ou dans un « Village Rural Intégré » ou, si ils pouvaient se le permettre, dans une zone commerciale. La plupart des sans références décidèrent de se réinstaller dans des provinces comme celle de Makamba, où les perspectives économiques étaient jugées meilleures. En conséquence, les services locaux de ces provinces, comme les centres médicaux et les écoles, se sont retrouvés débordés, réduisant la qualité et la disponibilité de leurs services.

Après avoir atteint le niveau auquel ils comptaient recommencer leur vie, les retournés dépendaient grandement du soutien de leurs amis, familles et voisins<sup>39</sup>. Ce soutien consistait généralement en dons d'eau et de nourriture, ainsi qu'en invitation à des événements familiaux ou communautaires comme les mariages.

Le HCR a également assisté les communautés d'accueil afin d'éviter d'exacerber les tensions entre retournés et résidents qui pourraient se sentir marginalisés en voyant l'aide fournie aux retournés. Ces politiques ont réduit les tensions. Cependant, en dépit d'une collaboration évidente et « bien que retournés et résidents fassent de leur mieux pour vivre en paix », des observateurs extérieurs estiment qu'au niveau local, « suspicion et manque de confiance sont toujours de mise »<sup>41</sup>. Cela est en partie dû au fait que certains résidents soupçonnent les retournés d'avoir été impliqués dans des mouvements rebelles dans le passé, et plus généralement parce que l'histoire de la violence et du génocide n'a jamais été réglée au Burundi, que ce soit via des rencontres de réconciliation ou des meetings pour la justice traditionnelle.

---

I/UNICEF). Haver, K; F. Hatungimana, et V. Tennant (2009) *Money matters: An evaluation of the use of cash grants in UNHCR's voluntary repatriation and reintegration programme in Burundi*. Geneva: UNHCR.

<sup>37</sup> Maniraguha, J.P. (2011) *Challenges of Reintegrating Returning Refugees: A Case study of returnee access to land and to basic services in Burundi*. Masters thesis, Peace and Conflict Transformation, University of Tromsø.

<sup>38</sup> UNHCR/WFP (2007).

<sup>39</sup> Fouéré, M-A (2007).

<sup>40</sup> UNHCR (2005). *Return and Reintegration of Burundian Refugees*, Supplementary Appeal, July 2004 – December 2005, Dar Es Salaam : UNHCR.

<sup>41</sup> Fouéré, M-A (2007).

#### IV. Un Succès ?

Malgré les obstacles, le HCR considère le processus de retours comme « une des opérations les plus réussies sur le continent africain » et plusieurs études, comme la Mission d'Évaluation Commune HCR-PAM, démontrent que la réintégration a, globalement, porté ses fruits<sup>42</sup>. Les indicateurs matériels montrent qu'il ne faut que quelques mois aux retournés pour atteindre un niveau de vie similaire à celui des résidents<sup>43</sup>, et que la différence est quasi inexistante après un an<sup>44</sup>. D'autres études, basées sur des échantillons représentatifs de retournés (qui sont rentrés au Burundi depuis plus de quatre ans) et de résidents, démontrent également que les ménages retournés et résidents ont, généralement, des possessions similaires, ainsi que le même niveau d'éducation et les mêmes conditions de santé<sup>45</sup>. Les « difficultés d'accès à la terre, au logement, à l'éducation et à la santé » sont des « problèmes structurels exacerbés par les retours » dont les conséquences affectent tant les retournés que la communauté dans son ensemble<sup>46</sup>. D'autres études avancent même que, certains réfugiés ayant eu accès à la terre, à l'éducation et à l'emploi durant leur période d'exil, « les retournés sont souvent en meilleure santé et mieux éduqués que leurs compatriotes »<sup>47</sup>.

Bien que le retour et la réintégration des réfugiés Burundais soit en bien des points mieux réussis que prévu, le fait d'insister sur les points positifs fait oublier aux acteurs les difficultés auxquelles les retournés continuent de faire face. Les conclusions positives des analyses du processus de retour et de réintégration menées entre 2005 et 2008 ont peut-être contribué au manque de suivi des années suivantes, et les acteurs n'ont pas toujours conscience de la façon dont les retournés perçoivent leur réintégration.

Le succès burundais a néanmoins ses limites. Bon nombre d'experts locaux reconnaissent que le système d'accueil et de réintégration n'était pas approprié et que, une fois les colis d'aide distribués, « les réfugiés sont livrés à eux-mêmes »<sup>48</sup>. Par ailleurs, il n'existe que peu d'informations sur les dimensions non économiques de la réintégration, comme les dimensions psychologiques, politiques et sociales<sup>49</sup>. L'attention se concentre généralement sur l'accès au logement et à l'aide matérielle, notamment pour l'agriculture. Cette vision résulte d'une analyse incomplète des stratégies de subsistance de la population et du contexte dans lequel elle vit. En analysant l'approche des moyens de subsistance durable, un outil internationalement reconnu, il est évident que la plupart des agences n'ont pris en compte qu'une partie des « principes » identifiés par l'approche. Les principes « politiques » et « sociaux » des ménages ont été mis de côté au profit des avantages « humains », « naturels », « financiers » et « physiques »<sup>50</sup>. Les principes politiques et sociaux sont pourtant reconnus comme indispensables aux moyens de subsistance à travers le monde. Ils impliquent notamment l'accès aux services étatiques, des liens personnels avec des organisations et associations formelles et informelles et des relations communautaires basées sur l'octroi réciproque de main d'œuvre gratuite, le prêt d'outils, de graines ou d'argent. Ces relations et principes ne sont construits qu'à travers des efforts et le développement d'une confiance mutuelle sur le long terme.

Ce manque d'intérêt pour les questions politiques et sociales aux niveaux national et communautaire est inquiétant. La clé d'une réintégration réussie est de permettre aux retournés de se sentir citoyens en ayant le sentiment « d'appartenir » à la communauté (qui peut être définie en fonction de critères géographiques, sociaux et politiques) et de « participer » à sa vie. Les retournés ne devraient pas avoir

---

<sup>42</sup> Redmond, R. (2008) *Nduta: Burundian refugees relocated as camp closes*. Geneva: UNHCR Press Briefing, December 8<sup>th</sup> 2008.

<sup>43</sup> Vorrath (2008).

<sup>44</sup> UNHCR-WFP, *Joint Assessment Mission of Burundian Returnees*, Burundi, 07-11 May 2007.

<sup>45</sup> Terra-P Group (2008) *Impact Evaluation of PRM Humanitarian Assistance to the Repatriation and Reintegration of Burundi Refugees (2003-08)*. Bujumbura.

<sup>46</sup> Terra-P Group (2008) *Impact Evaluation of PRM Humanitarian Assistance to the Repatriation and Reintegration of Burundi Refugees (2003-08)*. Bujumbura.

<sup>47</sup> Vorrath (2008).

<sup>48</sup> Vorrath (2008).

<sup>49</sup> Bunte, T. And L. Monnier (2011).

<sup>50</sup> Pour un diagramme illustrant l'Approche des moyens d'existence durables, voir Ludi, E. and R. Slater (2008) *Using The Sustainable Livelihoods Framework To Understand And Tackle Poverty*. Poverty-Wellbeing Platform: Swiss Agency for Development and Cooperation and operated by Intercooperation and Overseas Development Institute.

le sentiment d'être marginalisés d'un point de vue économique ou géographique ou d'être des citoyens de seconde classe. Comme nous le verrons dans la section 3, la plupart des retournés n'ont pas l'impression d'avoir récupéré une « juste part » de leurs terres et d'avoir un accès suffisant à la justice. De telles analyses devraient sonner l'alarme auprès du Gouvernement et des organisations multilatérales et internationales en charge de la réintégration des retournés, mais aussi auprès d'organismes burundais traitant des questions de justice, et travaillant à la stabilité politique du pays.

## Section III. Le Verdict du Terrain

### I. Zone de l'Étude et Méthodologie

Cette recherche a été menée en septembre/octobre 2011 en collaboration avec les dix associations partenaires de Rema<sup>51</sup>. Un certain nombre de questions ont été formulées pour guider le cadre de la recherche, portant notamment sur la relation entre les problèmes fonciers des retournés et leur statut socio-économique et socio-politique ; le succès relatif des programmes de « Villages Ruraux Intégrés » par rapport à ceux des « Villages de Paix » ; la capacité des retournés à récupérer des biens autres que la terre (par exemple maisons, cultures, arbres) ; la façon dont la langue parlée par les retournés (kirundi, français, anglais ou kiswahili) affecte leur accès à la justice, à l'emploi ou à l'éducation ; et l'étendue de toute forme de discrimination à l'encontre des retournés par des membres des communautés au sein desquelles ils se réinstallent.

Sept communes ont été sélectionnées pour l'étude : Rumonge (Province Bururi), Nyanza-Lac, Mabanda, Kibago et Kayogoro (Province Makamba), Bukemba et Giharo (Province Rutana). Selon les dernières statistiques disponibles, qui documentent les retours jusqu'en 2008<sup>52</sup>, la province de Makamba est celle qui a accueilli le plus de retournés (101 292, dont environ un tiers du groupe des réfugiés de 1972). A la même date, la province de Rutana comptait 34 514 retournés, tandis qu'en province de Bururi on dénombrait 28 984 personnes retournées<sup>53</sup>. C'est dans ces mêmes provinces que le plus grand nombre de conflits fonciers ont été enregistrés : la province de Rumonge en comptait 11 996 en 2007. Ceci s'explique en partie par le fait que Rumonge accueille une majorité des retournés de 1972, et que les conflits autour des terres fertiles de cette province sont durs à résoudre par des négociations à l'amiable<sup>54</sup>. Selon les dernières données de la CNTB, Makamba accueille 2 600 retournés sans terre<sup>55</sup>. Ces provinces comprennent également le plus grand nombre de Villages de Paix et de Villages Ruraux Intégrés, qui revêtent un intérêt tout particulier pour cette étude. Un aperçu des caractéristiques principales de chacune des communes est inclus dans l'annexe 1.

Au total, 216 personnes ont été interviewées dans les sept communes, dont des retournés, des résidents, ainsi que des représentants des ministères, de la CNTB et d'ONG internationales. Les entretiens ont été menés par les membres des associations partenaires de Rema, sous la supervision du staff de Rema. Les personnes interrogées ont été sélectionnées au hasard et l'échantillon adapté afin d'obtenir un équilibre avec une série de critères basés sur le sexe, l'âge, la catégorie de retournés, et d'autres facteurs (voir annexe 3).

Si des guides d'entretiens ont été élaborés pour guider les chercheurs, les entretiens n'étaient qu'en partie structurés pour permettre aux personnes interviewées de s'exprimer librement. Différents guides d'entretiens ont été élaborés pour les différentes catégories de cibles mais ont tous été basés sur un même cadre thématique, celui du *Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées des Nations Unies*<sup>56</sup>. Rema a choisi ce dernier car il offre un cadre clair pour la réintégration et est reconnu internationalement. Il traite notamment de la capacité des institutions étatiques de répondre aux besoins des retournés, de la relation entre retournés et autres ménages, et des attentes, du discours et des réalités du processus de retour et de réintégration. Liées à des questions d'identité

<sup>51</sup> Voir annexe 4 pour la liste de ces associations.

<sup>52</sup> UNHCR (2009) *UNHCR Burundi - Number of Returnees per Province (1 mars 2002- 30 avril 2009)*. Bujumbura

<sup>53</sup> Gouvernement du Burundi (2010) *Plan d'action visant la réintégration socio-économique des personnes affectées par le conflit*. Bujumbura.

<sup>54</sup> Les réfugiés de 1972 regagnant Rumonge retrouvent leurs terres divisées par deux ou trois en leur absence, ce qui rend difficile la négociation d'un recouvrement auprès des nouveaux occupants.

<sup>55</sup> Maniraguha, J.P. (2011) *Challenges of Reintegrating Returning Refugees: A Case study of returnee access to land and to basic services in Burundi*. Thèse de Masters, Peace and Conflict Transformation, Université de Tromsø.

<sup>56</sup> La partie traitant du type d'activités pouvant être facilitées par le HCR au sein d'un programme d'Assistance au Développement aux Réfugiés (DAR) a été d'une grande utilité. Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR): Cadre Conceptuel Pour les Solutions Durables: <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4124b6a04.html> .

de groupe et aux aspects socio-politiques de la réintégration, ces questions restent souvent non traitées par les études menées sur les retours.

Les entretiens ont été menés exclusivement en kirundi, et les notes d'entretiens ont ensuite été traduites en anglais. L'analyse des données a été faite par Rema en collaboration avec les associations de retournés partenaires et avec l'aide d'un consultant indépendant. Les 216 entretiens sont riches d'information qualitative et ont été traduits en données quantitatives et statistiques sur l'étendue des problèmes rencontrés par les retournés<sup>57</sup>.

## II. Résultats de la Recherche

### II.1. Accès à la Terre

Les résultats les plus significatifs de l'étude concernent l'accès à la terre et à la propriété pour les retournés. Ce problème est d'autant plus important pour ceux qui ont passé plusieurs décennies en exil, ou qui y sont nés. Dans de nombreux cas, le gouvernement a, en leur absence, alloué à d'autres la terre qui leur appartenait ; dans d'autres, des parents ou d'autres occupants ont vendu la terre à des tiers, ou l'ont distribuée parmi leurs héritiers suivant des procédures d'héritage coutumières. Ces cas affectent la plupart des retournés, mais ce sont ceux de 1972 qui font face à la situation la plus complexe. La CNTB a enregistré 26 513 conflits fonciers entre 2006 et 2011, dont 17 144 ont été résolus<sup>58</sup>. La plupart ont été résolus à l'amiable, mais nombreux ont dû faire l'objet d'une médiation par la CNTB ; 2 244 ont été gérés par l'intervention des autorités locales, un plus petit nombre par des ONG. 9 369 cas restent encore à résoudre.

Au total, 70% des personnes interviewées évoquent de sérieux problèmes d'accès à la terre. La tendance est légèrement pire pour les femmes que pour les hommes : 79% des femmes interrogées sont sans terre. De nombreux retournés sont déçus de leur traitement par les mécanismes de résolution des conflits fonciers. Neuf interviewés sur dix dans les communes de Giharo, Rumonge et Nyanza Lac soulèvent de tels problèmes. À Rumonge, où la densité de population est élevée, deux tiers des personnes interrogées ont reconnu être sans terre. Peu de retournés ont été en mesure de récupérer leurs terres ancestrales : seul un retourné sur six a recouvré ou partagé des terres dans cette commune. Les cinq autres louent ou ont acheté des terres avec une compensation du gouvernement ou des économies privées. Nombreux sont ceux qui ne peuvent localiser la terre de leur famille, et ceux à qui le gouvernement a pris des terres et qui ne voient aucune possibilité d'appel.

Les conflits fonciers ont coutume d'être gérés par une institution de vieux sages appelée « *Abashingantahe* ». Ces hommes sont choisis au niveau local sur base de leur crédibilité et de leur sagesse. Des études suggèrent qu'en moyenne, les *Abashingantahe* sont appelés à jouer un rôle de médiateur dans un tiers des conflits fonciers<sup>59</sup>. Selon les résultats de la présente étude, la crédibilité des *Abashingantahe* varie d'une localité à une autre. Il est certain en revanche que les résidents sont plus enclins à approuver du travail des *Abashingantahe* que le sont les retournés. Un retourné de Kayogoro rapporte que :

*« Les Abashingantahe travaillent, mais pas de la bonne manière. Ils sont toujours du côté des résidents car ils vivent avec eux depuis longtemps. Ils disent que les retournés viennent d'arriver, et qu'ils ne savent pas s'ils vont rester ».*

---

<sup>57</sup> Dans cette partie, l'information qualitative a été analysée et interprétée afin de générer des données quantitatives. Ceci demande de résumer des réponses longues et nuancées et de les catégoriser afin de déterminer si elles représentent une opinion selon laquelle la situation est « problématique » ou « acceptable ». En catégorisant et en codifiant ces données, nous avons cherché spécifiquement des indicateurs qui permettent de soutenir les affirmations des personnes interrogées. Dans certains cas, ces personnes n'ont pas pu donner de réponse spécifique à des questions car les enquêteurs ont manqué de temps, ou ont jugé que ces parties ne s'appliquaient pas à la personne interrogée. Ces « blancs » dans les données n'ont pas été inclus dans les calculs statistiques. Dans d'autres cas, les personnes interviewées ont donné des réponses ambivalentes (qui contiennent des opinions à la fois positives et négatives). Ces réponses sont incluses dans les calculs et représentent environ 4-8% de l'échantillon.

<sup>58</sup> Entretien avec un membre du personnel CNTB, Bujumbura, novembre 2011.

<sup>59</sup> Umwari (2007).

Un retourné explique que même lorsque les retournés parviennent à accéder à des postes à responsabilité ils ont tendance à être marginalisés et ignorés:

*« Je ne suis pas satisfait de la façon dont se comportent les chefs locaux [Abashingantahe] et des jugements qu'ils rendent. Il y a cinq chefs, l'un d'entre eux est un retourné, et lorsqu'il y a un cas à traiter ils ne l'informent pas car il refuse souvent leurs procédures. Notre tribunal local divise les gens au lieu de les unir ».*

On rapporte à plusieurs reprises que les *Abashingantahe* demandent de l'argent ou de l'alcool en échange d'une médiation dans un conflit. Ce pot-de-vin est souvent excessif, et celui avec le plus d'argent bénéficie du résultat le plus favorable. De nombreuses personnes interrogées expriment une certaine amertume face à cette injustice. « *Pour nous, ils [les Abashingantahe] ne servent à rien* », se plaint un homme de Bukemba.

Les ONG locales, en particulier les organisations ecclésiastiques, pratiquent également la résolution de conflits pour les membres de leur diocèse. Le PNUD et d'autres organisations internationales ont d'ailleurs soutenu de telles activités. Toutefois, ces ONG ne traitent que de peu de conflits par rapport aux *Abashingantahe*, à la CNTB, à l'administration locale et aux tribunaux. Si les personnes interrogées n'ont pas une impression positive de leur travail, peu d'entre elles ont cependant eu une expérience directe avec ces ONG.

Les conflits fonciers et de propriété représentent environ 80% de toutes les procédures devant les tribunaux au Burundi. Ceux-ci sont surchargés, et les procédures judiciaires trop coûteuses pour la majorité de la population. De plus, le système judiciaire burundais est notoire pour sa partialité politique et sa corruption<sup>60</sup>.

L'étude a relevé des différences significatives entre les perceptions du système judiciaire par les retournés et les résidents : 89% des retournés perçoivent le système comme étant défectueux, contre seulement 46% de résidents. Un membre de l'administration locale de Mabanda explique que :

*« Il existe des contradictions entre les tribunaux, la CNTB et les autorités : les litiges fonciers ne devraient pas être amenés devant les tribunaux, où les retournés sont toujours perdants ».*

Dans la commune de Kibago, tandis qu'environ un quart des retournés critique explicitement les *Abashingantahe* et la CNTB pour leur apparente partialité contre eux, ils préfèrent tout de même ces derniers aux tribunaux. La majorité des personnes interrogées pensent que les tribunaux sont corrompus, et les avocats trop coûteux. Un retourné de Kayogoro se lamente :

*« Les résidents utilisent leur argent pour aller au tribunal, tandis que les rapatriés sont sans argent car ils ont dû tout recommencer à zéro ».*

Un retourné de Nyanza Lac rapporte simplement que :

*«La vérité s'achète avec de l'argent ».*

Les retournés se plaignent également du fait que les procédures judiciaires se font en français ou en kirundi et leur sont par conséquent incompréhensibles. Un interrogé à Mabanda explique que :

*« Certains rapatriés se tournent vers les tribunaux mais les tribunaux ne les écoutent pas, même lorsque leurs cas sont solides et qu'ils ont des témoins».*

Une autre personne interrogée à Mabanda renchérit :

---

<sup>60</sup> International Crisis Group, "Burundi: From Electoral Boycott to Political Impasse". Bruxelles, 2011.

*« Les retournés sont une autre nation à eux seuls. Nous ne sommes pas traités équitablement ».*

L'impression qu'ont les retournés de la CNTB est globalement négative de par ce qu'ils perçoivent comme une injustice inhérente au concept de partage de terres. Dans certaines zones de l'étude, la CNTB est perçue comme bien intentionnée et globalement utile, mais dans d'autres elle est critiquée et fustigée pour sa lenteur et son manque d'efficacité. De nombreuses accusations de corruption la caractérisent également. Un retourné de Mabanda s'insurge :

*« La justice se fait par l'argent et les connexions sociales, et les institutions gouvernementales sont biaisées et déconnectées de la réalité. La CNTB est très partielle ».*

De plus, près d'un cinquième des personnes interrogées à Kibago disent avoir pu recouvrer leurs terres en totalité (bien plus que dans d'autres communes), grâce aux liens personnels qu'ils ont avec des administrateurs locaux, ou à une fortune leur ayant permis de racheter leurs terres. En général, ce sont les résidents qui bénéficient de liens sociaux forts avec les administrateurs et qui jouissent d'un traitement favorable, par rapport aux retournés nouvellement arrivés dans le milieu et qui n'y sont pas connus. Ce phénomène rappelle des études qui ont été menées au Burundi et au Rwanda voisin sur les processus de médiation foncière et le partage de terres, et qui insistent sur la nature fondamentalement sociale de la résolution du conflit foncier. Lorsque les retournés ont des connexions sociales sur lesquels s'appuyer, ils peuvent généralement atteindre de meilleurs résultats<sup>61</sup>.

Des problèmes particulièrement graves se présentent dans la commune de Nyanza-Lac, où les résidents se disent « trahis » et « dépossédés » de la terre par leur gouvernement. La plupart des personnes concernées par des processus de partage des terres dans cette commune sont insatisfaites du résultat, résidents et retournés confondus. Dans un cas extrême, un propriétaire a dû partager son terrain de 4 hectares avec 36 ménages et n'a pu recouvrer qu'une petite partie de la propriété originale. Les résidents font état d'intimidations et d'arrestations en cas de refus de partager leurs terres.

Bien qu'une définition complète du terme « propriété » soit utilisée dans l'Accord d'Arusha, qui inclut l'équipement professionnel, le cheptel, les biens commerciaux et les cultures vivrières, la résolution des conflits fonciers au Burundi a, dans la pratique, mis une telle pression sur le gouvernement et sur les acteurs non étatiques que toutes autres formes de propriété en dehors de la terre n'ont à l'heure actuelle pas fait l'objet d'une attention particulière. Le partage des terres ne s'étend pas au logement, par exemple. Un résident rapporte que :

*« Nous n'avons jamais entendu parler d'un résident ayant rendu une maison à un retourné ».*

Ceci est perçu par les retournés comme une injustice fondamentale dans les systèmes de restitution, et a des implications particulièrement importantes pour les jeunes. Comme le soulève un homme de Kibago :

*« Les jeunes qui voudraient se marier ont de sérieux problèmes car ils n'ont nulle part où construire leur maison ».*

Le responsable actuel de la CNTB a récemment entamé une série de réformes, qui traitent notamment de la question de la restitution de l'habitat et du logement, et impliquent une révision de certaines décisions rendues par la CNTB sur des cas perçus comme biaisés. Ces efforts sont vivement critiqués par certains partis d'opposition, qui les accusent d'être « pro retournés »<sup>62</sup>.

---

<sup>61</sup> Pottier, J. (2002) *Re-Imagining Rwanda*. Cambridge University Press, p. 189; Huggins, C. 'Land in Return, Recovery and Re-integration Processes', dans Pantuliano, S. (2009) *Uncharted Territory*. Practical Action Publishing.

<sup>62</sup> Journal Iwacu, 20 février 2012.



De manière plus inquiétante, de nombreux retournés ayant bénéficié du processus de partage de terres signalent que, s'ils acceptent temporairement ce verdict, ils ne s'y tiendront pas sur le long terme. Une fois mieux établis d'un point de vue social, économique et politique (ou, comme certains d'entre eux le disent, une fois devenus réellement « burundais »), ils ont l'intention de réclamer officiellement la totalité de leur propriété et de leur terre. Un homme de Mabanda qui n'avait reçu qu'une partie de sa terre originale a déclaré son intention de réclamer un jour sa propriété,

*« ... afin que le second occupant comprenne qu'il n'a pas le droit de nous voler, nous piller ou nous arracher nos biens ».*

Les conflits fonciers entre retournés et résidents des communautés d'accueil sont déjà source de violences. À Nyanza-Lac, un retourné explique que :

*« Certaines personnes ont déjà été frappées et emprisonnées à cause de la terre [...]. Nous avons de mauvaises relations avec la population d'accueil. On nous regarde comme des ennemis car on ose réclamer nos droits, surtout ceux liés à nos terres ».*

Un autre homme de Nyanza-Lac raconte le sort de deux retournés emprisonnés pour avoir tenté de récupérer leurs terres à travers les tribunaux. Des résidents membres de l'armée burundaise, ou ayant des parents dans les forces de police, sont perçus comme « intouchables » et les retournés admettent qu'il est risqué de réclamer des terres à des personnes aussi puissantes. Un autre se rappelle qu'une famille a été victime d'une attaque à la grenade due à un conflit foncier avec un ancien soldat. À Rumonge, un homme raconte que son frère a été tué à la suite d'un conflit foncier. Certains retournés se sentent exposés au risque d'une arrestation par un policier corrompu ou par les autorités locales de par leur implication dans un conflit foncier. Un retourné de Rumonge rapporte que les résidents les accusent d'être des rebelles responsables de la mort de leurs parents, et menacent de les chasser de la zone. Selon lui,

*« Ils ont ajouté: « Vous êtes venus en véhicules [les véhicules du HCR] mais vous repartirez à pied, sans regarder en arrière » ».*

Dans la commune de Mabanda, ce sont les retournés qui se sentent en insécurité physique. Les personnes interrogées dans trois zones en particulier font état de cas d'intimidations, de destructions de propriétés, et de violences, résultant de conflits fonciers avec des voisins. À Kayogoro, un retourné a été forcé de déménager après que sa maison et ses cultures aient été brûlées. À Karinzi-Kayogoro, plusieurs personnes interrogées rapportent qu'elles sont actuellement en conflit avec une église locale et victimes d'intimidation par l'armée à la demande de certains responsables religieux.

Alors que le Gouvernement du Burundi et la communauté internationale considèrent que la résolution des conflits fonciers constitue une solution permanente au problème, ces anecdotes suggèrent que l'accès à la terre risque de demeurer une source de tensions locales importante à l'avenir. Une telle conclusion est appuyée par des études menées au Rwanda voisin, où le partage forcé des terres en vigueur depuis 1996, même s'il a pu éviter des violences entre résidents et retournés, n'empêche pas aux rancunes de subsister et de constituer une importante source de tensions<sup>63</sup>.

Presque tous les habitants des Villages de Paix interrogés par Rema se plaignent de l'infertilité des terres mises à leur disposition. En raison de l'enjeu foncier, vivre dans un village de paix ne semble pas augmenter la probabilité d'avoir suffisamment de quoi se nourrir. 95% des résidents de ces villages affirment souffrir d'insécurité alimentaire. En commune de Kibago, toutes les personnes interrogées dans le même village de paix sont victimes de cette insécurité. De plus, certains retournés ne sont pas adaptés à un mode de vie agricole, ayant vécu en zones urbaines durant leur exil, soit dans une ville, soit dans un énorme camp de réfugiés densément peuplé. Certaines organisations de plaidoyer ont noté que les programmes d'appui aux moyens de subsistance devraient reconnaître que l'agriculture n'est pas forcément l'option préférée des réfugiés de retour chez eux – des programmes de micro-

---

<sup>63</sup> Gasarasi, C. and H. Musahara (2004). *The Land Question in Kibungo*. Butare: Centre for Conflict Management, Université Nationale du Rwanda.

crédit, par exemple, pourraient être plus à même de leur permettre d'établir de petits commerces<sup>64</sup>. De plus, malgré leur objectif de réconciliation ethnique, certains de ces villages sont mono-ethniques, habités entièrement par des retournés Hutu. Certains observateurs affirment que la construction de ces villages a pu réduire le risque immédiat de crise pendant la phase de rapatriement, mais n'a pas forcément offert de solution durable sur le long terme : « Un village de paix permet de gagner du temps pour un retourné sans terre de redémarrer sa vie dans son pays d'origine, de prendre ses repères, de se préparer à répondre à une opportunité »<sup>65</sup>.

Il n'est par conséquent pas évident que la villagisation soit une solution sur le moyen terme. La question de savoir comment les retournés vont pouvoir rebâtir des moyens de subsistance durables demeure sans réponse. Les retournés sont conscients de ce problème, et certains plans de construction de nouveaux « villages ruraux intégrés » ont apparemment déjà été annulés sur base du refus des retournés d'aller y habiter<sup>66</sup>.

## II.2. Accès à l'Emploi

Environ 4/5 des personnes interrogées par l'étude affirment connaître de sérieux problèmes d'accès aux opportunités d'emploi dans leur commune. Pour les retournés, ce chiffre est de 84%, par rapport à 43% pour les résidents. Tous les retournés – âges et sexes confondus, de différentes dates et périodes d'exil – font face au même problème. L'obstacle le plus commun dans leur recherche d'emploi est le refus des employeurs et des autorités locales de reconnaître les compétences professionnelles (expérience ou certificats de formation) acquises durant la période d'exil. Certains employeurs demandent au candidat de se faire re-certifier une fois de retour au Burundi, un exercice long et coûteux qui s'avère souvent impossible pour les retournés. Ce phénomène semble avoir un lien avec un sentiment plus général de suspicion à l'égard des retournés. De nombreux retournés affirment en effet que les employeurs les défavorisent : par exemple, lorsqu'ils donnent la chance à un retourné de commencer un emploi, ils requièrent qu'il/elle accepte une période d'essai à laquelle les résidents, eux, ne sont pas soumis. Une femme de Mabanda précise que :

*« La plupart des rapatriés ne trouvent pas de travail. On nous demande d'effectuer des stages pratiques de 6 mois, après quoi nos candidatures ne sont pas retenues [...]. Ceux qui ont réussi à trouver un emploi sont restés deux ans sans salaire. Certains abandonnent, c'est terrible ».*

Naturellement, seuls les retournés ayant pu faire des économies ou accéder à des prêts peuvent se permettre de travailler à l'essai. Une femme de Bukemba admet que si elle-même a réussi à trouver de l'emploi après une période sans salaire, c'est un obstacle que la majorité des retournés trouvent impossible à surmonter:

*« J'ai des amies qui étaient dans la même situation que moi, mais qui ne trouvent pas de travail car elles ne peuvent pas faire de stage et ne trouvent pas l'argent pour faire des allers-retours vers Bujumbura. Certaines se sont tournées vers la prostitution ».*

Certains mentionnent aussi la nécessité de payer des pots-de-vin pour bénéficier d'une position salariée. Si ces pratiques sont relativement courantes au Burundi, il semblerait que l'on demande plus souvent aux retournés de payer ces sommes qu'aux résidents, renforçant le sentiment de discrimination à leur égard. Les retournés manquent également d'apport, y compris de crédit, qui leur permettrait de mettre en place des petits commerces. Plusieurs retournés évoquent également le manque de liens sociaux nécessaires pour identifier les opportunités d'emploi, si bien que « *même les plus éduqués sont à la rue* ». Ces « barrières sociales », pour reprendre l'expression d'un retourné, ne peuvent être surmontées qu'à travers un processus progressif de consolidation d'une confiance

---

<sup>64</sup> Refugees International (2008) *Burundi: Stability Depends on Successful Reintegration of Returnees*. Washington DC.

<sup>65</sup> Terra-P Group (2008).

<sup>66</sup> International Refugee Rights Initiative (IRRI), Rema Ministries, et le Social Science Research Council (SSRC) (2011), p. 36.

mutuelle, et à travers des efforts de la part du gouvernement pour faciliter un meilleur dialogue entre retournés et résidents.

En l'absence d'emplois formels, même les retournés éduqués finissent par se tourner vers l'agriculture. Toutefois, ceux qui ont passé de longues périodes en situations de camps connaissent d'énormes difficultés à s'adapter à un mode de vie rural. Un homme de Kibago rapporte que :

*« Dans le camp, j'étais sans emploi, mais je faisais le taxi vélo. C'est difficile pour ceux qui ont passé beaucoup de temps [au camp de] Mtabila de cultiver, car nous avons été habitués à l'assistance humanitaire pendant des années ».*

### II.3. Sécurité Alimentaire

77% des personnes interrogées par l'étude affirment souffrir d'insécurité alimentaire. Si ce problème touche aussi bien les retournés que les résidents – tous âges et sexes confondus – les retournés semblent plus fortement atteints, avec 83% d'entre eux affirmant être confrontés à la faim, par rapport à 69% de résidents. La plupart évoquent le manque de fertilisants, un accès insuffisant à des terres cultivables, et des sols infertiles, comme causes principales de cette insécurité alimentaire. Certains établissent un lien direct entre l'insécurité alimentaire et le manque de terres dû à la contrainte de les partager. Un nombre important de personnes interrogées par l'étude ont des enfants mal nourris. L'une d'elle s'est lamentée que « *nos enfants meurent de faim* ». Comme mentionné plus haut, vivre dans un village de paix ne semble pas non plus augmenter la probabilité d'avoir accès à suffisamment de nourriture : 95% des résidents des villages de paix disent être confrontés à l'insécurité alimentaire.

Il semblerait que les communes de Rumonge, Nyanza-Lac et Giharo soient les plus fortement touchées. À Rumonge, la majorité des personnes interrogées ne mangent qu'un repas par jour, et à Rumonge, Giharo et Nyanza-Lac, 20% affirment passer régulièrement une journée entière sans repas. Une personne interviewée à Rumonge a regardé son enfant mourir de malnutrition. Une autorité locale a rapporté que « *beaucoup de personnes partent pour la Tanzanie en quête de nourriture* », en raison du manque d'opportunités et de la fragilité des moyens de subsistance.

Si l'insécurité alimentaire touche plusieurs millions de personnes au Burundi, cette étude suggère qu'en plus des difficultés d'accès à la terre et aux activités génératrices de revenus, elle pourrait s'avérer particulièrement critique pour les retournés, les forçant à retourner en Tanzanie sur base temporaire. Cette option est toutefois dangereuse dans la mesure où, récemment, des Burundais étant partis en quête d'emploi ont été expulsés par les autorités tanzaniennes qui ont saisi le produit de leur travail<sup>67</sup>.

### II.4. Éducation

Près de la moitié des personnes interrogées signalent des difficultés d'accès à l'éducation pour leurs enfants<sup>68</sup>. La situation varie d'une commune à l'autre, avec plus de deux tiers de personnes touchées à Nyanza-Lac, Mabanda, Kayogoro et Kibago, et entre un tiers et un quart de personnes touchées à Rumonge, Bukemba et Giharo. Retournés et résidents affirment avoir des problèmes, même si ceux-ci ne sont pas tout à fait les mêmes. Les résidents des communautés d'accueil parlent d'écoles surchargées, d'un manque de matériels pédagogiques, et de l'entretien insuffisant des infrastructures. Les retournés de Tanzanie, eux, sont confrontés à des problèmes bien plus graves. Ils évoquent la transition problématique entre les systèmes d'éducation tanzanien et burundais, avec des étudiants forcés d'adopter le kirundi et le français alors qu'ils ont été habitués à travailler en kiswahili et en anglais. Ils soulèvent que les cours de langue à l'école sont insuffisants pour les aider à surmonter cette transition. Les administrateurs locaux sont d'accord, précisant qu'une année au moins de cours de français serait nécessaire pour permettre aux enfants d'en comprendre les bases.

---

<sup>67</sup> [http://www.arib.info/index.php?option=com\\_content&task=view&id=3392&Itemid=65](http://www.arib.info/index.php?option=com_content&task=view&id=3392&Itemid=65).

<sup>68</sup> Certaines personnes interrogées n'avaient pas d'enfants en âge de scolarité (et donc pas d'opinion sur cette question), donc la proportion des personnes avec enfants qui rapportent des problèmes est légèrement plus haute.

Plus fondamentalement, le curriculum utilisé au Burundi est différent de celui de la Tanzanie. L'intégration dans le système burundais est par conséquent problématique pour de nombreux retournés de Tanzanie. Les étudiants estiment qu'il leur faudrait des cours de langue beaucoup plus intensifs ainsi que l'accès à des dictionnaires. Les frustrations causées par le redoublement amènent les étudiants à quitter l'école, voire à retourner en Tanzanie pour y poursuivre leurs études. Ces problèmes causent également des conflits au sein des familles. Selon un administrateur de la commune de Mabanda, « *ces enfants accusent leurs parents de les avoir trahis* » en les sortant du système tanzanien et les intégrant dans un système francophone burundais. Un homme de Nyanza Lac rapporte que :

*« Mes enfants se demandent pourquoi ils ont été contraints d'être rapatriés puis abandonnés à la rue. Quel sera leur destin à l'avenir ? »*

De nombreux retournés ont signalé que leurs enfants avaient été « inutilement » forcés de redoubler des classes à cause de la langue, sous-entendant que le problème n'est pas lié à leurs connaissances ou capacités mais au manque de flexibilité du système scolaire burundais et à son inadaptation à l'accueil des enfants retournés.

Si des efforts ont été faits pour aborder les défis éducatifs des retournés, ces efforts ne touchent toutefois pas tout le monde. Sur environ 13 000 enfants retournés en 2008 du groupe de réfugiés de 1972, seuls 1 000 ont bénéficié d'un cours pilote intensif de français, kirundi et « life skills » (formation pratique) soutenu par l'UNICEF. L'organisation NRC fournit également un Teacher Emergency Package (TEP) pour assister les enseignants travaillant dans des conditions difficiles, mais ce programme n'a couvert que 10 200 écoliers pour l'année 2010/2011. L'organisation RET exécute des programmes conçus spécialement pour surmonter la barrière linguistique, mais à une échelle relativement réduite, offrant des services à des centaines, plutôt qu'à des milliers, d'étudiants dans la province de Makamba<sup>69</sup>. Cette formation est également très courte, d'une durée de trois mois seulement.

Un nombre réduit d'écoles ont développé des cursus en anglais, mais ceux-ci n'ont toujours pas été reconnus officiellement par le gouvernement<sup>70</sup>. Une école fondée par des retournés et se basant sur un cursus anglais en commune de Mabanda a été fermée par le gouvernement – une fermeture perçue par de nombreux retournés comme un acte délibéré contre eux. À l'origine, il était prévu que les étudiants de l'école de Mabanda soient transférés vers une école de Bujumbura mais ce programme a été annulé en raison d'une mauvaise planification. Alors qu'elle a finalement repris, très peu d'étudiants ont réussi à effectivement s'inscrire à Bujumbura<sup>71</sup>.

Les retournés rapportent également que leurs enfants font l'objet de discriminations. Dans certains cas, ces derniers sont appelés péjorativement « enfants UN ». Une femme retournée à Mabanda affirme que les retournés sont « méprisés » et que les résidents les traitent comme s'ils avaient « étudié à l'ombre d'un arbre ». C'est le cas tout particulièrement à Kayogoro et à Rumonge, où de nombreux enfants ont apparemment quitté l'école. Dans certains cas, des accrochages entre les retournés et les autorités et forces de l'ordre ont eu lieu face à la perspective d'annuler l'ouverture d'écoles spécialisées pour les retournés, ou de fermer des écoles existantes établies par des retournés pour permettre à leurs enfants de poursuivre le cursus tanzanien. Dans de tels cas, les retournés ont le sentiment que le gouvernement burundais cherche à bloquer leurs tentatives d'améliorer leurs conditions socio-économiques. Il s'agit là d'une grande source d'amertume et de colère, qui cible le gouvernement sans équivoque. Un jeune homme ayant tenté à maintes reprises de reprendre son éducation au Burundi mais ayant finalement abandonné, observe que :

*« Le gouvernement devrait nous donner des bourses pour que nous puissions aller étudier en Tanzanie ou ailleurs, sinon il devrait nous faire savoir si nous sommes des indésirables ».*

---

<sup>69</sup> IRIN (2011) *BURUNDI: Helping returnee students overcome language barrier*.

<sup>70</sup> Ibid.

<sup>71</sup> Personnel du Ministère de l'Éducation, communication personnelle, octobre 2011.

Cette idée d'être « indésirable » est courante parmi les retournés. L'un d'entre eux à Kayogoro précise que :

*« Nous avons mis sur pied un programme d'éducation pour nos enfants mais le gouvernement a saboté notre travail et maintenant nos enfants se languissent à la maison, ils n'étudient pas. Le gouvernement ne nous aide pas mais nous sabote [...]. Il est contre nous et nous ne pouvons le combattre ».*

Les retournés attachent énormément d'importance à l'éducation, et nombreux sont ceux qui partagent le sentiment que les opportunités de leurs enfants sont délibérément réduites par les autorités burundaises. Ceci est une grande source de frustration pour les retournés.

#### *II.5. Santé*

Environ 78% des personnes interrogées affirment ne pas avoir accès aux soins de santé en raison du prix coûteux des traitements. Retournés et résidents évoquent des problèmes majeurs d'accès, mais seule la moitié des résidents admettent avoir des difficultés pour payer ces frais, contre 83,5% des retournés. Peu de retournés ont la possibilité d'emprunter de l'argent. Un interviewé précise que :

*« Les cliniques privées vous aident mais ne vous laissent pas repartir tant que votre famille n'est pas venue régler votre facture ».*

Certains résidents des communautés d'accueil expliquent qu'ils peuvent accéder aux soins de santé car ils sont connus du personnel médical dans les cliniques, ou parce qu'ils bénéficient de réseaux sociaux qui leur permettent d'emprunter de l'argent pour le traitement. L'accès aux soins médicaux dépend clairement de « faveurs » ou d'échanges réciproques (des « atouts sociaux »), que de nombreux retournés n'ont pas encore pu développer.

Les retournés se plaignent quelques fois du fait que le personnel médical opère une discrimination à leur égard. Une femme de Mabanda affirme que lorsque les retournés se rendent aux centres de santé,

*« Nous sommes stigmatisés en tant que retournés et par notre façon de parler ».*

Certains retournés à Rumonge rapportent même qu'ils sont occasionnellement repartis en Tanzanie pour bénéficier de traitements médicaux. Les retournés de Bukemba, par exemple, expliquent qu'on leur avait promis des soins de santé gratuits pendant un an à leur retour, mais qu'ils n'ont bénéficié de cette gratuité que pendant quelques mois seulement.

Dans certains cas, les membres de la famille des personnes interrogées ont choisi de rester dans le dernier camp de réfugiés en Tanzanie pour pouvoir continuer à bénéficier des soins de santé, sachant que l'accès est si limité au Burundi. Un homme de Nyanza-Lac précise que s'il avait les moyens, il retournerait lui aussi en Tanzanie, et note que « *de nombreux retournés choisissent de se ré-exiler* » pour cette raison. Cette tendance à chercher à regagner la Tanzanie, que le retour soit temporaire ou permanent, mérite une attention particulière et un suivi régulier.

#### *II.6. Accès aux Documents d'Identité*

Durant l'exil, les réfugiés traversent de nombreuses étapes de la vie : les jeunes deviennent diplômés, les couples se marient, des enfants naissent, et des membres de la famille décèdent. Toutes ces étapes sont documentées, et ces documents peuvent être d'une importance capitale pour effectuer des démarches administratives, trouver l'emploi, accéder à l'éducation, à la terre, ou à des services publics de base. Ces changements au niveau individuel et au niveau du ménage sont documentés selon le système en vigueur et dans la langue officielle du pays d'accueil.

À leur retour au Burundi, la question se pose de la reconnaissance et de l'acceptation de ces documents par les autorités burundaises. Ces questions se posent de façon d'autant plus marquée lorsque ces documents ont été perdus ou confisqués avant ou pendant le processus du retour<sup>72</sup>.

Environ 68% des personnes interrogées rapportent de sérieux problèmes d'accès à et/ou d'utilisation de documents d'identité, et de certificats professionnels et scolaires. Il existe des différences marquées entre retournés et résidents : quelques résidents connaissent des problèmes d'obtention de documents dus aux coûts impliqués, mais la majorité ne rencontrent pas d'obstacle majeur. Les retournés, en revanche, font face à d'importants problèmes. En commune de Rumonge, par exemple, sur les 19 personnes interrogées, seules trois étaient en possession des documents dont elles avaient besoin. La majorité ne relève pas de problème particulier lorsqu'il s'agit de cartes nationales d'identité, qui dans la plupart des cas ont été fournies au moment de leur retour au Burundi. Certificats de mariage et de naissance, certificats professionnels et autres documents s'avèrent en revanche bien plus problématiques. Les certificats de mariage délivrés dans d'autres pays – en particulier la Tanzanie – ne sont pas reconnus au Burundi, et les retournés doivent ré-enregistrer leurs mariages. Certains ont refusé de le faire, ou s'en servent comme excuse pour quitter leur épouse et épouser d'autres femmes. Quelques femmes à Rumonge ont soulevé que des hommes ont bénéficié de cette incertitude juridique pour épouser des femmes plus jeunes. À Nyanza-Lac, deux femmes ont rapporté que leurs propres maris refusent de ré-enregistrer leurs mariages pour les légaliser au Burundi. Ceci est une source de stress individuel et de tensions familiales, et pourrait facilement amener à d'autres types de conflits (entre femmes et/ou enfants et mari, par exemple) autour de questions d'héritage. Ceci pourrait également avoir une incidence sur les cas de violence conjugale, comme c'était le cas à Giharo, où les femmes constatent que cette problématique n'est pas prise au sérieux par les autorités.

De plus, la polygamie, qui est légale dans certains des pays d'accueil de la région, est illégale au Burundi. Cette illégalité constitue un danger pour les « co-épouses » dans des ménages polygames qui peuvent être abandonnées par leur mari sans bénéficier de protection. Dans certains cas, des maris burundais vivent au Burundi avec leur « épouse principale » et retournent régulièrement en Tanzanie pour être aux côtés de leurs « co-épouses ». Ceci constitue un exemple supplémentaire des facteurs pouvant encourager les retournés burundais à regagner la Tanzanie, et devrait être pris au sérieux par les autorités si elles souhaitent contribuer à la stabilisation de la population retournée et à son entier investissement dans la société burundaise.

Deux personnes interviewées ont également relevé des cas d'interférence politique dans le processus d'acquisition de documents administratifs. Une femme de Kayogoro rapporte que :

*« Ce n'est pas facile, lorsque vous demandez un laissez-passer, on vous demande de quel parti politique vous êtes membre ».*

L'idée selon laquelle les retournés seraient « opposés » au gouvernement pourrait se concrétiser si cette dynamique n'est pas prise en compte et gérée rapidement.

Dans toutes les zones, les rapatriés qui étaient en exil en Tanzanie rencontrent des problèmes plus importants que les rapatriés du Rwanda ou de la RDC. Les autorités ont refusé de reconnaître des papiers des camps de Tanzanie et des cartes d'identité délivrées aux retournés une fois rentrés. Dans certains cas, ceci a empêché les retournés d'accéder à des emplois. Les rapatriés de Tanzanie sont mécontents du fait qu'ils sont confrontés à ces obstacles alors que leurs compatriotes en provenance d'autres pays ne le sont pas. Un homme de Kibago insiste que :

*« Le gouvernement du Burundi devrait parler avec le gouvernement de la Tanzanie parce que ceux du Congo et du Rwanda n'ont pas les mêmes problèmes que nous ».*

Les réfugiés de 1972 ont aussi davantage de problèmes que les retournés ayant fui le Burundi dans les années 1990. Beaucoup d'enfants nés dans les camps de réfugiés tanzaniens ont été forcés de changer leurs noms anglophones, congolais ou kiswahili et d'adopter des noms kirundi au moment de

---

<sup>72</sup> En particulier, les Burundais qui ont été contraints de rentrer ont pu connaître des violences, ou ont été incapables de collecter leurs documents d'identité avant d'être déportés.

leur rapatriement. Apparemment, les officiers burundais à la frontière ne reconnaissant pas leurs noms les soupçonnaient de fraude. Les retournés dont les noms ont été modifiés au moment du retour sont très mécontents et rencontrent aujourd'hui des problèmes du fait que leurs documents officiels ne portent pas leurs noms. Dans certains cas, des retournés se sont retrouvés avec deux noms de famille à l'orthographe différente, à travers des erreurs commises par les officiers. Pour cette raison, certains enfants ont dû abandonner l'école, car leurs diplômes de l'école primaire tanzanienne contenant d'autres noms n'ont pas été reconnus. Mis à part des considérations pratiques, ceci a des conséquences graves sur le sentiment identitaire d'appartenance et la confiance en soi de ces enfants.

## Section IV. Repenser la Réintégration au Burundi

Des études menées il y a quelques années au Burundi ont conclu que le processus de retour et de réintégration des réfugiés était globalement réussi. Ces études se sont focalisées sur la dimension socio-économique de la réintégration, mais n'ont pas pris en compte des aspects plus complexes et moins tangibles liés aux relations entre retournés, communautés locales et institutions publiques. La recherche menée par Rema et ses associations partenaires révèle l'étendue de la discrimination et de l'exclusion ressenties par les retournés, et la façon dont des dimensions plus complexes du processus de réintégration – liées à la réconciliation, la justice, mais aussi à la langue et à l'identité – ne semblent pas avoir été adéquatement prises en compte par les cadres de réponse existants, et pourraient sérieusement compromettre la durabilité de l'effort d'intégration sur le long terme. Dix ans après les premiers retours, et maintenant que la majorité des réfugiés burundais ont regagné leur pays, il est temps pour le gouvernement du Burundi, en collaboration avec ses partenaires, de faire un examen approfondi du processus de réintégration. Il pourrait également être utile, au regard des résultats présentés ci-dessous, de repenser les définitions actuelles du concept de « réintégration », en incluant de nouvelles dimensions – plus individuelles – qui pourraient aboutir à une stratégie de réintégration plus complète.

### I. Justice et Réconciliation

Les résultats des processus de résolution de conflits, et la réalité de la rareté de la terre, sont reconnus par de nombreux observateurs comme des sources potentielles de tension sociale et un obstacle à l'établissement de moyens de subsistance réellement durables pour les personnes retournées. Des études suggèrent également que le taux de mécontentement chez les parties en conflits traités par la CNTB, est « entre modéré et élevé »<sup>73</sup>.

Les problèmes soulevés par les retournés durant la recherche de Rema vont bien au-delà d'un sentiment d'insatisfaction par rapport à la taille des parcelles disponibles ou au destin du reste de leurs terres occupées. De nombreux retournés sont très mécontents de la partialité des systèmes de résolution de conflits, et sont d'avis que le gouvernement burundais est délibérément malhonnête quant à ses intentions de restituer terres et biens aux retournés. Actuellement, les débats sur l'accès à la terre sont essentiellement articulés autour de questions socio-économiques, mais il est important que le gouvernement aborde l'enjeu foncier de façon plus socio-politique. Comme le soulèvent les retournés interrogés par cette étude, un problème clé se situe au niveau de la politique identitaire à sens unique qui semble prévaloir au sein de ces mécanismes et institutions. Les retournés n'ont pas l'impression d'y avoir une voix, alors que les résidents, qui sont souvent plus riches et bénéficient de liens sociaux plus développés, semblent y être favorisés.

De nombreux retournés articulent ce problème autour de notions de justice et de réconciliation. Le terme réconciliation doit être compris ici non pas comme lié aux actes de violence physique qui ont eu lieu, ni à un processus de pardon entre « bourreaux » et « victimes », mais de façon plus globale. En reliant la réclamation de la terre au potentiel de réconciliation, les retournés placent implicitement les occupants de leurs terres dans une catégorie d'« injustes », et se situent eux dans celle de « victimisés ». De nombreux retournés insistent sur le fait que la politique de partage des terres est un obstacle à la réconciliation, et perçoivent l'occupation de leur terre comme un acte d'injustice soutenu par le gouvernement et par les institutions locales telles que les *Abashingantahe*.

Un retourné de Mabanda résume ces sentiments de la manière suivante :

*« La réconciliation est un slogan gouvernemental vide. La réconciliation est impossible s'il n'y a pas compensation ou restitution. Comment puis-je me réconcilier avec quelqu'un qui est conscient qu'il occupe mes terres et qui ne fait rien pour me la*

---

<sup>73</sup> Terra-P Group (2008). L'étude note que « De manière importante, les évaluateurs n'avaient pas d'échantillon de Makamba. Vraisemblablement, l'inclusion de cette province controversée aurait augmenté la valeur de l'« indexe de grief ».



*rendre. Pire, il est soutenu par les institutions gouvernementales et par la CNTB».*

Un autre retourné de Nyanza-Lac s'exprime :

*« Comment puis-je me réconcilier avec quelqu'un qui exploite mes terres depuis 35 ans, qui ne m'a pas compensé pour quoi que ce soit et qui, quand je rentre chez moi, me demande de la partager avec lui. C'est lui mon persécuteur ».*

Un retourné de Kibago fustige:

*« Aussi longtemps que les imposteurs ne nous rendent pas nos terres, la réconciliation est une utopie ».*

D'autres personnes interrogées utilisent des termes très forts pour décrire cette occupation : « intrus », « usurpateurs », « pillers », et y font allusion comme à du « vol ». Un administrateur de la commune de Mabanda affirme fermement qu' « il s'agit là d'un grand danger qui pourrait nous conduire à une guerre ».

Les personnes interrogées parlent de la récupération de leurs terres non pas en termes socio-économiques, mais davantage en termes d'une appartenance ancestrale. Un homme de Mabanda rapporte que :

*« Afin que les résidents et les retournés puissent vivre en harmonie, les résidents doivent retourner d'où ils sont venus, et nous devons récupérer nos terres. D'ailleurs, ils doivent retourner là où ils ont laissé leurs cordons ombilicaux, car nous sommes sur la terre de nos cordons ».*

Un retourné de Mabanda métaphorise que « nul n'est né d'un arbre », soulignant l'importance de l'historique familial au sein des ménages. Pour lui, la famille qui occupe désormais ses terres est venue d'ailleurs, et devrait réclamer ses terres ancestrales là-bas, le laissant libre de récupérer les siennes. Un autre homme de Mabanda ajoute que, tout comme les retournés sans références qui doivent s'adresser aux autorités pour qu'on leur alloue des terres, les résidents « qui sont venus hériter de nos terres et qui mentent en prétendant ne pas savoir d'où ils viennent » devraient aussi y être contraints.

Apparemment, la notion de partage des terres comme source de tensions inter-groupe est partagée par de nombreux résidents. Il existe une mentalité claire « eux » et « nous », qui amène les résidents prêts à remettre les terres aux retournés à être stigmatisés par leurs voisins. Un résident de Kayogoro se souvient :

*« Ici j'étais le premier à accepter de partager avec un retourné. On m'a diffamé, insulté et traité de 'traître' ».*

De la même manière, un retourné rapporte d'un résident ayant témoigné en sa faveur dans un conflit :

*« Il y avait un vieillard avec qui nous cohabitons bien, il a été battu car il a dit la vérité. Il a délimité les différentes parcelles telles qu'au moment de notre départ en exil. Il a été considéré en traître».*

Loin d'être résolus par le partage des terres, ces problèmes vont vraisemblablement persister, avec de nombreux retournés jurant de contester les résultats de ces processus de partage à l'avenir.

## II. Langage et Identité

Les retournés de 1972 ont des difficultés à comprendre et parler le français et le kirundi. Ce gouffre linguistique est plus qu'une simple barrière technique les empêchant d'accéder à l'éducation ou à l'emploi. Ils sont incapables de suivre les procédures judiciaires dans les tribunaux, ce qui signifie

concrètement que la langue devient un obstacle à la poursuite de la justice. De manière plus importante, il semble que les enseignants des écoles ne soient pas adéquatement formés ou sensibilisés pour répondre aux besoins spécifiques des retournés qui ne maîtrisent pas les langues officielles du Burundi. Les enfants retournés qui doivent passer par le système scolaire burundais ont quitté l'école non pas uniquement par frustration de redoubler des classes, mais parce qu'ils ne se sentent pas soutenus au sein du système. Ils rapportent que les enseignants s'impatientent au lieu de les encadrer, tandis que d'autres les stigmatisent. La formation linguistique offerte s'avère bien trop courte au regard de leurs besoins.

Les promesses faites aux retournés au début des années 2000 concernant l'intégration d'enfants dans le système burundais n'ont pas été tenues. Lorsque les communautés de retournés ont tenté de débiter leurs propres initiatives pour ouvrir des écoles sur base du curriculum tanzanien, ils n'ont bénéficié d'aucun soutien du gouvernement et ont l'impression que celui-ci mine délibérément leurs efforts. Ces différences linguistiques prennent par conséquent une tournure divisionniste, renforçant l'idée d'une séparation entre retournés et autres Burundais, au lieu d'offrir un terrain d'entente et de coopération mutuelle<sup>74</sup>. Les conséquences directes sur les familles retournées sont multiples : coûts financiers dus au manque d'opportunités scolaires et professionnelles, séparation des familles suite au départ de certains enfants pour poursuivre leurs études ou chercher l'emploi en Tanzanie, ou disputes familiales autour de l'avenir des enfants. L'impact indirect sur l'économie tanzanienne ne devrait pas non plus être sous-estimé: des milliers d'enfants non scolarisés et sans emploi qui ne seront pas en mesure d'infiltrer le marché formel du travail ou de commencer des activités de petit commerce.

### III. Inclusion et Participation

Les entretiens menés suggèrent que les personnes vivant dans les villages de paix ou les villages ruraux intégrés sont particulièrement enclines à percevoir le processus de réintégration de façon négative. Cette perception est liée au manque de terre, à un isolement géographique par rapport aux centres commerciaux et résidentiels, et à un sentiment de marginalisation et d'abandon par le gouvernement. Si des habitants des villages ruraux intégrés ou des villages de paix sont satisfaits d'avoir accès à un logement et à d'autres services sociaux de base, beaucoup sont mécontents du manque de terres et de l'isolement. Un homme de Kibago a décrit les villages de paix comme des « ghettos misérables ». Ils contribuent au sentiment que le gouvernement et les ONG considèrent leurs problèmes résolus. Ces habitants se sentent marginalisés, comme « largués » dans la nature et oubliés.

Les retournés font régulièrement état d'une discrimination à leur égard. 13% des personnes interrogées dans rapportent qu'elles font l'objet d'une discrimination généralisée, d'un manque de confiance ou de tensions avec les communautés résidentes<sup>75</sup>. Cette conclusion correspond à celles d'une autre étude, qui relève qu'environ un retourné sur cinq est déçu de l'accueil que lui ont réservé les communautés résidentes, et s'inquiètent de la mauvaise qualité de leurs relations avec elles<sup>76</sup>. Les communes de Rumonge, Mabanda, et Giharo sont les plus affectées. Les personnes interrogées à Mabanda et Nyanza-Lac rapportent également le plus grand nombre de cas d'intimidations et de menaces de violence : plus d'un quart précisent que les membres de leurs familles se sentent en insécurité physique. En moyenne, 19% des retournés se sentent en insécurité physique due à des menaces, de l'intimidation et des risques de vols<sup>77</sup>. Ces personnes donnent généralement des exemples concrets de violence ou d'intimidation qui les ont affectés personnellement. Cette discrimination est liée en partie au manque d'enquête systématique sur les violences passées au Burundi, et aux soupçons de liens entre retournés et rebelles. Un homme de Mabanda rapporte que :

---

<sup>74</sup> Au regard de l'entrée du Burundi dans la Communauté Est Africaine, il n'est pas inconcevable que les compétences linguistiques des retournés, ainsi que leur maîtrise du cursus tanzanien, puissent être d'une utilité particulière pour le gouvernement burundais dans ses efforts d'augmenter la mobilité de la main d'oeuvre tanzanienne (essentiellelement anglophone et kiswahilophone) au travers de la région.

<sup>75</sup> Ceci n'inclut pas les conflits spécifiques entre familles individuelles ou individus autour de la terre, qui sont bien plus communs. UNHCR-WFP, *Joint Assessment Mission of Burundian Returnees*, Burundi, 07-11 mai 2007.

<sup>76</sup> Terra-P Group (2008).

<sup>77</sup> De nombreuses autres personnes interrogées font état de cas d'insécurité, comme l'insécurité alimentaire, des inquiétudes quant à leur santé, etc. Ceux-ci ne sont pas compris dans les "problèmes sécuritaires", qui regroupent seulement la menace de violence due à des disputes, des cambriolages etc. .

*« Même à l'église, quand on nous voit on nous traite de traîtres, de tueurs ».*

Les retournés sont quelque fois associés aux groupes d'opposition comme le FNL. La plupart des personnes faisant état de discriminations sont du groupe des réfugiés de 1972 ou sont nées à l'étranger ; quelques unes seulement sont des réfugiés de 1993. Un homme de Giharo se lamente :

*« On se moque de nos enfants qui viennent des villages de paix, ils sont affamés, isolés, méprisés ».*

D'autres mentionnent que les retournés sont appelés « Tanzaniens » ou « HCR » par la population locale. Un membre de l'autorité locale à Kayogoro précise qu' « ils sont stigmatisés comme s'ils n'étaient pas Burundais ». Dans l'esprit des retournés, l'obstacle principal à la réintégration n'est pas l'accès à des biens ou des services spécifiques, mais bien le sentiment d'acceptation en tant que citoyen burundais par le gouvernement et les communautés locales. Le sentiment d'être réellement Burundais, et d'être perçus par les autres comme tel, revient régulièrement dans les discours des retournés. Une femme de Bukemba affirme que :

*« Le gouvernement et les ONG devraient penser aux rapatriés [...] pour que nous ayons le sentiment d'être Burundais au même titre que les autres Burundais ».*

Un homme de Rumonge précise que:

*« Être réfugié est comme un péché, vous devenez esclave, personne ne vous défend, vous êtes comme un orphelin, un idiot ».*

De nombreux retournés se sont plaints:

*« C'est comme si nous n'étions pas Burundais ».*

Une recherche plus approfondie devrait être menée pour comprendre les causes profondes de cette discrimination. Selon les personnes interrogées par notre étude, un facteur pourrait être le manque de consultation des communautés résidentes avant le retour des réfugiés. Les résidents rapportent qu'ils n'ont pas été préparés à ce retour, et qu'ils ignoraient tout des activités qui seraient lancées pour gérer le processus de rapatriement et de réintégration, en particulier celui du partage des terres. Un retourné de Nyanza-Lac reconnaît également que :

*« Avant d'être rapatriés nous avons été sensibilisés, alors que ceux sur place, au Burundi, n'ont pas été préparés à nous recevoir ».*

On souligne notamment le nombre limité d'espaces de dialogue entre retournés et résidents, et demande que des formations, des réunions et d'autres activités de sensibilisation soient organisées pour améliorer les relations entre résidents et retournés.

#### IV. Confiance en l'État

Le gouvernement burundais devrait s'inquiéter du fait que de nombreux retournés blâment l'État pour les problèmes qu'ils rencontrent aujourd'hui. On se réfère régulièrement à plusieurs sources de griefs.

Tout d'abord, les retournés contrastent les promesses qui leur ont été faites par le gouvernement – notamment concernant la restitution de leurs terres – avec leur situation actuelle. Un homme de Mabanda affirme sans équivoque :

*« La promesse faite par les politiciens était claire. Qu'on nous rende ce qu'on nous a pris et la paix sera dans notre pays ».*

De nombreux retournés affirment clairement que le gouvernement a « menti » par rapport aux conditions de vie auxquelles ils pourraient s'attendre à leur retour. D'après eux, le gouvernement a

délibérément exagéré les bénéfiques auxquels ils auraient droit afin d'encourager les réfugiés à rentrer. Un retourné de Rumonge dit :

*« C'était dur de convaincre les réfugiés qui étaient bien installés à abandonner tout ce pour quoi ils avaient travaillé et à les rapatrier pour recommencer leur vie à zéro. C'est pour cela que le gouvernement était obligé de nous mentir pour nous appâter au rapatriement ».*

Les officiers du gouvernement ayant visité les camps de réfugiés leur auraient promis un accès à l'éducation, mais ils ne se doutaient pas des problèmes de langue et de cursus auxquels ils seraient confrontés une fois de retour. En effet, on leur aurait promis que leurs enfants pourraient poursuivre leur scolarité sur base du cursus tanzanien.

Nombreux sont les retournés qui se réfèrent à l'Accord d'Arusha, arguant que le principe de restitution a été violé par le programme de partage des terres. Ils se lamentent du fait qu'on leur aurait promis qu'ils récupèreraient toutes leurs terres à leur retour. Pour leur part, les résidents ont souvent l'impression que le gouvernement les a trahis en promettant le partage des terres aux retournés sans les avoir consultés au préalable.

Un second grief vient du fait que le gouvernement n'aurait pas surveillé de près le processus de retour et de réintégration par des visites de suivi ou des opportunités de consultation et de feedback. Les retournés ont l'impression que le gouvernement et les agences internationales ont déclaré prématurément que le processus de réintégration était achevé, et qu'il n'existe plus d'espace possible pour exprimer leur mécontentement. Un retourné de Nyanza Lac formule son sentiment de trahison de la manière suivante :

*« Ils nous ont sensibilisés au rapatriement, puis nous ont largués. Depuis que nous sommes rentrés, personne n'est venu nous voir et évaluer notre niveau d'intégration ».*

Ce sentiment d'abandon par le gouvernement est relativement courant. Un homme de Nyanza Lac souligne que :

*« Le gouvernement devrait au moins rendre visite aux retournés pour s'enquérir de leurs problèmes, comme ils l'ont fait quand nous étions dans les camps de réfugiés pour nous encourager à rentrer ».*

Le sentiment d'abandon est particulièrement fort chez les réfugiés étant rentrés spontanément, sans l'appui du HCR, et qui se sentent souvent mis à l'écart des programmes d'assistance.

Une troisième source de mécontentement vient du fait que le gouvernement, ou plutôt des employés de l'état (comme des soldats), sont souvent eux-mêmes impliqués dans des conflits fonciers avec les retournés. Dans certaines zones, comme Rumonge, de vastes parcelles de terres réclamées par les retournés ont été utilisées pour la construction d'immeubles gouvernementaux ou pour d'autres projets publics, et le processus de compensation a tendance à être très lent. Les terres données en retour sont souvent de moins bonne qualité et dans des zones géographiques éloignées, ce qui engendre un fort sentiment d'amertume chez les retournés. Une personne exprime sa frustration de manquer de recours face aux injustices commises par l'état :

*« Le gouvernement nous a pillés mais où comment allons-nous attaquer le gouvernement en justice? Dans quel tribunal ? »*

Lorsque des parents de soldats sont impliqués dans des conflits fonciers, les soldats intimident quelques fois les retournés. Plusieurs personnes interrogées évoquent des cas de violences perpétrées contre les retournés par des militaires. Un retourné de Giharo s'interroge:

*« Quand la personne qui est censée me protéger est celle qui contribue à me tuer, que puis-je faire? »*

Un autre fustige:

*« Les résidents ont des parents dans l'armée ou la police, quand ils viennent ils nous menacent au point où certains ont choisi de reprendre l'exil ».*

Ceux qui tentent de défendre leurs droits sont réprimés. Une personne rapporte qu'après avoir intenté un procès à une compagnie privée qui occupait ses terres, elle a été emprisonnée pendant une semaine, en raison de l'influence qu'avait la compagnie sur les forces de police locales.

Par conséquent, un nombre important de retournés ont regagné clandestinement la Tanzanie, tandis que d'autres l'envisagent sérieusement. Des administrateurs rapportent qu'on leur a demandé des documents de voyage pour permettre aux retournés de traverser la frontière. Si ces requêtes n'ont pas été honorées, de nombreuses familles regagnent la Tanzanie secrètement, sans les documents nécessaires. De nombreux témoignages font état de Burundais déportés de force de la Tanzanie ces derniers mois. La plupart des personnes interrogées disent que le retour vers la Tanzanie n'est pas motivé par des considérations socio-économiques (comme le manque d'accès à l'éducation, aux services de santé, ou à l'emploi), mais par le sentiment de ne pas être traités équitablement par le gouvernement. Un homme de Nyanza-Lac déclare:

*« On nous a trahi, menti, et si nous avions su pour sûr ce qui nous arriverait nous ne serions jamais rentrés ».*

Cette étude suggère que la majorité des retournés sont prêts à se réinstaller au Burundi et à y établir des bases. Ceux qui sont partis, temporairement ou non, l'ont fait par la contrainte de la pauvreté et du manque d'accès à des services sociaux de base.

## Conclusions et Recommandations

Les conclusions de la recherche mettent en doute les affirmations selon lesquelles la réintégration au Burundi est sur la bonne voie, ou a même déjà été accomplie. Presque tous les retournés sont déçus de la façon dont ils ont été accueillis à leur retour, et regrettent que les biens et les services (en particulier la terre et l'éducation), ainsi que les opportunités d'emploi qui leur avaient été promis, ne leur aient pas été disponibles. Ironiquement, les habitants des Villages de Paix, conçus spécialement pour offrir un environnement viable aux retournés, sont les plus pessimistes.

La question foncière, à laquelle le gouvernement a tenté de répondre par un processus de partage des terres, n'est toujours pas réglée pour les retournés, ni pour les résidents. La notion d'injustice au sein des institutions et mécanismes de résolution des conflits fonciers, et du système judiciaire plus généralement, revient systématiquement dans les discours. Une fois avoir sécurisé des ressources financières suffisantes, les retournés comptent user de tous les moyens possibles pour récupérer les terres qu'ils considèrent comme les leurs. Ceci risque de constituer un obstacle important à l'établissement de moyens de subsistance durables et à un véritable sentiment d'appartenance pour les retournés au Burundi. En effet, la déception et la colère prédominent. Certains regagnent la Tanzanie temporairement ou de façon permanente, afin d'accéder à l'emploi, la terre, et les soins de santé, ou pour entretenir une « seconde famille » de l'autre côté de la frontière, où la polygamie est légale. Cette tendance, quoique limitée actuellement, pourrait se renforcer à l'avenir et même devenir permanente.

Ces conclusions ont des implications sérieuses pour les politiques du retour et l'avenir post-conflit du Burundi. Les discours prévalant d'une « réintégration réussie » simplifient un processus fondamentalement complexe, et pourraient gravement nuire à la paix et la stabilité du Burundi. Au regard du contexte actuel, où les tensions politiques sont nombreuses, l'existence de centaines de milliers de personnes « déçues », se sentant « trahies », non acceptées en tant que Burundais, et dont les enfants pourraient ne pas achever leur scolarité, pourraient constituer une source de déstabilisation sans précédent à l'avenir.

Si la recherche ne s'est pas penchée spécifiquement sur ce potentiel de tension ou de conflit politique, les réponses récoltées qui portent sur la réconciliation et la discrimination suggèrent fortement que la situation actuelle est inquiétante. Au-delà d'une discrimination généralisée dont les retournés semblent souffrir dans certaines communes, certains individus ont aussi été victimes d'intimidation et de violence perpétrées par des policiers ou des militaires liés à des ménages occupant des terres appartenant à des retournés. D'autres sont traités avec suspicion et hostilité par rapport à leur affiliation politique. Au regard de la compétition actuelle entre le parti au pouvoir et les partis d'opposition, ces dynamiques ne sont pas à sous-estimer et représentent un terreau potentiel pour des violences à l'avenir.

Les recherches existantes semblent pointer vers une diminution progressive du risque de violences dans le temps, mais les possibilités de radicalisation d'une jeunesse frustrée par le manque d'options de subsistance, et par la réduction progressive de la taille des parcelles de terres disponibles du fait du partage, ne sont pas à ignorer. Des indicateurs de conflit devraient être développés et intégrés aux projets d'étude sur le développement communautaire et la réintégration afin d'évaluer précisément les risques de conflits à court, moyen et long terme.

La présente recherche ne prétend pas être exhaustive ou définitive, et devrait être considérée comme le point d'entrée d'un processus d'évaluation critique et systématique de la réintégration au Burundi. Rema et ses organisations partenaires appellent les organisations travaillant dans ce domaine à examiner de façon systématique les questions relevées dans ce rapport. Il est également important de repenser la réintégration en incluant des dimensions moins tangibles liées à l'identité et à l'appartenance. Il est trop tôt pour tirer des conclusions sur la pérennité du retour, mais les signaux sont clairs. La situation actuelle mérite une attention plus soutenue, surtout de la part du gouvernement burundais, afin de garantir que les besoins spécifiques des retournés soient mieux pris en compte.

Le rapport recommande<sup>78</sup>:

- Qu'un processus formel de consultation et de participation, impliquant les retournés dans la conception, le suivi et l'évaluation des programmes de retour et de réintégration, soit envisagé pour éviter certains des problèmes rencontrés par les retournés.
- Que des recherches plus poussées soient menées sur la façon dont la problématique foncière pourrait être désamorcée à travers la révision de certaines décisions perçues comme étant injustes, le développement de moyens de subsistance alternatifs, et un dialogue plus soutenu entre retournés et résidents à tous les niveaux.
- Que le gouvernement du Burundi et ses partenaires repensent le débat sur la terre, et évoluent d'une question essentiellement socio-économique se focalisant sur des aspects de redistribution, vers une approche considérant le foncier en termes plus socio-politiques.
- Que davantage de recherches soient menées sur le nombre d'enfants retournés qui ont abandonné les bancs de l'école suite aux problèmes de langue et de cursus, en particulier sur les enfants ayant regagné la Tanzanie à la poursuite de meilleures options. Ces recherches pourraient également se pencher sur la façon dont la langue parlée et l'expérience du retour pourraient être repensés comme des opportunités d'enrichissement mutuel entre retournés et résidents, notamment au regard des perspectives d'intégration citoyenne au sein de la Communauté Est-Africaine. L'expérience des enfants retournés devrait être valorisée.
- Que des études devraient être menées sur la problématique de l'insécurité alimentaire au sein des Villages de Paix, ainsi que sur les perspectives de pérennisation d'options de subsistance non dépendantes de la terre.
- Que les mouvements de retours vers la Tanzanie devraient être suivis et adéquatement documentés pour en cerner l'ampleur. Il est important toutefois de ne pas user de cette information à des fins de répression au regard de l'illégalité de cette activité.
- Que des options alternatives soient envisagées pour les Burundais toujours en Tanzanie ou souhaitant regagner la Tanzanie, par exemple dans le cadre de la Communauté Est-Africaine, qui pourrait garantir un droit de résidence et d'emploi dans leur pays voisin.
- Que des indicateurs de conflit devraient être élaborés et intégrés dans des études sur le développement communautaire et le retour afin d'évaluer plus précisément le risque de conflit sur le court, le moyen et le long terme.
- Que les bailleurs internationaux revoient leur décision de se retirer du Burundi et qu'ils soutiennent le gouvernement burundais dans la poursuite d'un processus durable de réintégration pour tous les retournés.
- Que les cadres politiques nationaux et internationaux élargissent leur définition de la « réintégration » pour inclure des indicateurs liés à la réconciliation, à l'identité, au langage, à la confiance et à l'appartenance.

---

83 Des recommandations plus spécifiques ont été formulées par les acteurs clés de cette problématique (représentants des associations de retournés impliqués dans la recherche, autorités locales des sept communes) en réponse à la présentation du rapport préliminaire faite par Rema à Makamba en décembre 2011. Ces suggestions sont présentées à l'annexe 4.





## Bibliographie

BBC (2009), *Burundi's free healthcare struggle*. Londres: 23 septembre 2009. Consulté le 28 décembre 2011 sur <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/8271331.stm>

Brookings Institution/London School of Economics (2011) *National and Regional Laws and Policies on Internal Displacement: Burundi*. Consulté le 30 décembre 2011 sur <http://www.brookings.edu/projects/idp/Laws-and-Policies/burundi.aspx>

Bunte, T. et L. Monnier (2011) *Mediating Land Conflict in Burundi: a Documentation and Analysis Project*. Accord

Conseil Norvégien pour les Réfugiés (2008) *Rapport d'enquête sur plusieurs types de villages et collines au Burundi, 2006-2008*. Bujumbura : CNR

Fouéré, M-A (2007) *Traditional Knowledge in Refugee Camps : The Case of Burundian Refugees in Tanzania*. Dar el Salaam: UNESCO Field Office

Gasarasi, C. and H. Musahara (2004). *The Land Question in Kibungo*. Butare: Centre pour la Gestion de Conflits, Université Nationale du Rwanda

Government of Burundi (2010) *Plan d'action visant la réintégration socioéconomique des personnes affectées par le conflit*. Bujumbura

Haver, K; F. Hatungimana, et V. Tennant (2009) *Money matters: An evaluation of the use of cash grants in UNHCR's voluntary repatriation and reintegration programme in Burundi*. Geneva: UNHCR

Human Rights Watch, *Open Letter to President Jakayo Mrisho Kikwete of Tanzania*. New York. Mai 2007

International Crisis Group (ICG) (2003a) *Réfugiés et déplacés au Burundi: désamorcer la bombe foncière*. Consulté le 13 décembre 2011 sur [http://www.crisisgroup.org/library/documents/africa/070\\_refugies\\_et\\_deplaces\\_au\\_burundi.pdf](http://www.crisisgroup.org/library/documents/africa/070_refugies_et_deplaces_au_burundi.pdf)

International Crisis Group, (2011) *Burundi: From Electoral Boycott to Political Impasse*. Bruxelles, 2011

International Displacement Monitoring Centre (IDMC) (2011) *Secure tenure and land access still challenges for long-term IDPs*. Consulté le 28 décembre 2011 sur [http://www.nrc.ch/8025708F004CE90B/\(httpCountrySummaries\)/736C79FD2E955E67C12578E8004C65BB?OpenDocument&count=10000](http://www.nrc.ch/8025708F004CE90B/(httpCountrySummaries)/736C79FD2E955E67C12578E8004C65BB?OpenDocument&count=10000)

International Refugee Rights Initiative (IRRI) and the Centre for the Study of Forced Migration (CSFM) (2009) "I Don't Know Where to Go: Burundian Refugees in Tanzania Under Pressure to Leave," New York/Kampala/Dar el Salaam

International Refugee Rights Initiative (IRRI), Rema et le Social Science Research Council (SSRC) (2009) *"Two People Can't Share the Same Pair of Shoes": Citizenship, Land and the Return of Refugees to Burundi*. Bujumbura.

IRIN (2011) *BURUNDI: Helping returnee students overcome language barrier*. Makamba, 24 février 2011

IRIN (2010a) *Burundi: "Peace" villages come with a price*. Bujumbura, 30 mars 2012

IRIN (2010b) *BURUNDI: Returnees find a new place to call home*. Consulté le 28 décembre 2011 sur [http://article.wn.com/view/2010/04/26/BURUNDI\\_Returnees\\_find\\_a\\_new\\_place\\_to\\_call\\_home/](http://article.wn.com/view/2010/04/26/BURUNDI_Returnees_find_a_new_place_to_call_home/)

- IRIN (2004) *Burundi: Returnees stage sit-in to demand food, shelter*. Bujumbura, 8 avril 2004
- Kamungi, P. M. J.S Oketch, et C. Huggins (2005) 'Land Access and the Return and Resettlement of IDPs and Refugees in Burundi'. In *From the Ground Up*, eds. C. Huggins et J. Clover, 195 - 267. Pretoria: Institute for Security Studies & African Centre for Technology Studies.
- Leckie, S et C. Huggins (2011) *Conflict and Housing, Land and Property Rights: A Handbook on Issues, Frameworks, and Solutions*. Cambridge University Press
- Leckie, S. (2000) Housing and property issues for refugees and internally displaced persons in the context of return: Key considerations for UNHCR policy and practice. *Refugee Survey Quarterly*, Vol 19, No. 3, 2000
- Lemarchand, R. (2009) *The Dynamics of Violence in Central Africa*. University of Pennsylvania Press
- Maniraguha, J.P. (2011) *Challenges of Reintegrating Returning Refugees: A Case study of returnee access to land and to basic services in Burundi*. Mémoire de Masters, Paix et Transformation de Conflits, Université de Tromsø
- Munoz, A, et Gakima, C. (2008) *Evaluation du Programme d'Appui à la Réhabilitation, Réintégration des Sinistrés et de Lutte contre la Pauvreté. PRRSLP*. Bujumbura: UNDP/PNUD
- Ninteretse, L. (2010) Cohabitation and Survival in the Peace Village of Muriza. Consulté le 12 décembre 2011 sur <http://www.insightonconflict.org/2010/02/cohabitation-and-survival-in-the-peace-village-of-muriza/>
- Oxford Analytica (2011) *Strife could signal slide back to rebellion in Burundi*. Note de synthèse, 17 novembre 2011
- Pantuliano, S. (ed) (2009) *Uncharted Territory: Land, Conflict and Humanitarian Action*. Practical Action Publishing
- Redmond, R. (2008) *Nduta: Burundian refugees relocated as camp closes*. Geneva: Communiqué de presse du HCR, 8 décembre 2008
- Refugees International (2008) *Burundi: Stability Depends on Successful Reintegration of Returnees*. Washington DC
- Republic of Burundi (2004) *Programme National de Réhabilitation des Sinistrés*. Bujumbura
- République du Burundi, (2010) *Stratégie nationale de réintégration socio-économique des personnes affectées par le conflit*. Bujumbura : Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement des Réfugiés et de la Réintégration
- Reyntjens, F. (1996) *Burundi: Breaking the Cycle of Violence*. Londres: Minority Rights Group
- Terra-P Group (2008) *Impact Evaluation of PRM Humanitarian Assistance to the Repatriation and Reintegration of Burundi Refugees (2003-08)*. Bujumbura
- Umwari, F. (2007) *Etude Sur la Problématique Foncière Face aux Défis de la Réintégration et Réinsertion des Sinistrés au Burundi : Rapport d'Enquête* . République of Burundi/PEM Consulting. Octobre 2007
- UNDP (2010). *Job Vacancy: Chief Technical Specialist (Rural Integrated Villages Project), Bujumbura*. Consulté le 30 décembre 2011 sur <http://unjobs.org/vacancies/1282551044172>
- UNDP (2011). *Human Development Report 2011*. New York: UNDP

UNHCR (2005). Return and Reintegration of Burundian Refugees, Supplementary Appeal, July 2004 – December 2005, Dar es Salaam : HCR

UNHCR-WFP (2007), *Joint Assessment Mission of Burundian Returnees*, Burundi, 07-11 Mai 2007

UNHCR (2009). *UNHCR Burundi - Number of Returnees per Province (1- mars 2002- 30 avril 2009)*. Bujumbura

UNHCR (2009). *UNHCR Burundi Country Briefing*. Bujumbura: UNHCR, août 2009

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets– Programme des Nations Unies pour le Développement– Commission Nationale des Terres et autres Biens (UNOPS-UNDP-CNTB). (2007) *Mission d'étude sur « La problématique foncière et les solutions alternatives face aux défis de la réintégration et réinsertion des sinistrés au Burundi »*. Rapport final. Danemark, PEM Consult.

USAID (2011). "LTPR Country Profiles: Burundi". Consulté le 7 août 2011 sur <http://usaidlandtenure.net/usaidltpproducts/country-profiles/burundi>

Uvin, P. (1999) "Ethnicity and Power in Burundi and Rwanda: Different Paths to Mass Violence." *Comparative Politics*, 31(3): 253-271

Van Leeuwen, M (2010) 'Crisis or continuity? Framing land disputes and local conflict resolution in Burundi'. *Land Use Policy* 27 (2010) 753–762

Vorrath, J. (2008) 'From refugee crisis to reintegration crisis? The consequences of repatriation to (post ) transition Burundi'. *L'Afrique des Grands Lacs* (Paris), 12, 2007 / 2008

World Food Programme (WFP) (2011) *Burundi: Overview*. Consulté le 30 décembre 2011 sur <http://www.wfp.org/countries/burundi>

WHO (2009) *Humanitarian Appeal 2009 Country Profile: Burundi*.

World Bank (2011) *Burundi Country Results Profile: Accelerated and Shared Growth for Peace Consolidation*. Consulté le 29 décembre 2011 sur [http://siteresources.worldbank.org/IDA/Resources/73153-1302790208764/IDA\\_AT\\_WORK\\_Burundi\\_2011.pdf](http://siteresources.worldbank.org/IDA/Resources/73153-1302790208764/IDA_AT_WORK_Burundi_2011.pdf)

## Annexe 1: Informations sur les Sites de Recherche

La commune de Rumonge est située dans la province de Burui, au bord du lac Tanganyika. Les terres de Rumonge sont très fertiles, le réseau routier bon, et son rôle économique important. Suite aux violences de 1972, des centaines d'hectares de terres et d'autres propriétés appartenant aux réfugiés de Rumonge ont été redistribuées par le Gouvernement. Le Gouvernement s'est lui-même approprié des milliers d'hectares de terres fertiles abandonnées par les réfugiés pour y développer des usines d'huile de palme et en redistribuer quelques parcelles. La plupart de ces parcelles ont depuis été revendues à leurs troisièmes ou quatrièmes propriétaires, alors que d'autres sont en location. Le Gouvernement est toujours, légalement, propriétaire de ces terres mais les ménages qui les occupent en contrôlent les profits. Les délimitations originelles des parcelles ne sont aujourd'hui plus visibles, le Gouvernement ayant construit des routes traversant les plantations et installé la population dans des villages urbains alimentés en eau et électricité. De retour après 30 ans d'exil, il est impossible pour les retournés de réclamer leurs terres car leurs limites ne peuvent être identifiées et leurs voisins de 1972 ont souvent déménagé ou sont décédés. De même, il est difficile pour les retournés de réclamer leurs maisons qui sont maintenant une source importante de revenus pour ceux qui les gèrent. Même avant le retour massif de réfugiés, les plantations d'huile de palme de Rumonge étaient vivement contestées et ont été l'objet de plusieurs commissions foncières, dont beaucoup ont été accusées de corruption. Des milliers de personnes sans terres vivent à Rumonge, la plupart dans des « Villages de Paix » ou des « Villages Ruraux Intégrés ».

La commune de Nyanza-Lac a des points communs avec Rumonge. Située au bord du lac, cette commune est également très fertile et importante économiquement. C'est aussi la commune la plus peuplée de la province de Makamba. Aujourd'hui, la population de Nyanza-Lac est plus importante que celle des cinq autres communes de la province de Makamba réunies. Beaucoup de retournés originaires d'autres zones décident de se réinstaller à Nyanza-Lac en raison de son potentiel de réintégration économique. La demande en terres y est donc importante. Tout comme Rumonge, Nyanza-Lac compte plusieurs « Villages Ruraux Intégrés » pour les personnes sans terres.

Mabanda est également située dans la province de Makamba, à la frontière tanzanienne. Le bon réseau routier facilite les échanges commerciaux, et Mabanda comptait beaucoup d'hommes d'affaires fructueux avant les violences de 1972. La commune accueille des milliers de retournés du lot de 1972 et enregistre en conséquence de nombreux conflits fonciers. Les membres de l'église pentecôtiste sont accusés de s'être appropriés les terres appartenant aux retournés. Mabanda est aussi le site d'une des plus vieux « Villages de Paix » du pays.

La commune de Kibago est à la frontière de Mabanda. Kibago est connue pour ses conflits fonciers violents opposant retournés et membres des communautés d'accueil y ayant migré des Hauts Plateaux de Buriri, Muramvya et Mwaro. La commune de Kibago héberge un Village de Paix

La commune de Kayogoro est située en bordure de la province de Makamba et de la Tanzanie. Elle contient de nombreuses plantations de cassave, qui ont offert des opportunités économiques à la population locale. De nombreux retournés de Kayogoro sont réfugiés des violences des années 1990 et étaient formellement en exil à Mtabila, en Tanzanie. Les retournés préfèrent vivre dans des centres urbains que dans des villages.

La commune de Bukemba (Province de Rutana) se situe à la frontière de la Tanzanie. La plupart des parcelles fertiles de la commune (y compris celles appartenant aux retournés) ont été converties en terres publiques dans les années 1970 et 1980 apparemment sans compensation aux propriétaires originels. Les zones réclamées par l'état ont été transformées en plantations de sucre, en une usine de transformation de sucre (SOSUMO), un institut de recherche agricole (ISABU), et en des paysannats (parcelles agricoles uniformes distribuées à des ménages agricoles). Bukemba héberge aussi des réfugiés rwandais arrivés au Burundi en 1959 et en 1994.

---

<sup>79</sup> Voir par exemple Kamungi et al (2005).

Enfin, la commune de Giharo (Province de Rutana) est la plus grande du Burundi. Elle accueille la plupart des retournés de 1993 de l'ensemble du pays qui n'ont pas voulu regagner leurs villages d'origine. De nombreux centres semi-urbains ont été développés dans cette commune, tels que Muzye et Rubaho. Cette commune accueille également un nombre important des retournés de 1972, qui ont trouvé que leurs terres avaient été redistribuées à des immigrants de la province du nord de Kayanza. Giharo héberge deux Villages de Paix.

## Annexe 2: Résumé des Résultats Quantitatifs de la Recherche

Les résultats pour toutes les communes réunies sont:

<b>Problème</b>	<b>Pourcentage des personnes interrogées soulignant de sérieux problèmes</b>	<b>Communes les plus affectées</b>
Sécurité	19%	Rumonge, Nyanza-Lac, Mabanda
Logement	28%	Nyanza-Lac, Kayogoro
Foncier	70%	Giharo, Rumonge, et Nyanza-Lac
Accès aux soins	78%	Rumonge, Mabanda, Kayogoro
Sécurité alimentaire	77%	Rumonge et Giharo
Accès à l'eau potable	75%	Rumonge et Kayogoro
Accès à l'éducation	50%	Kayogoro and Kibago
Accès aux opportunités d'emploi	79%	Mabanda, Rumonge, Nyanza-Lac
Accès à la justice	76%	Rumonge, Nyanza-Lac, Kayogoro
Documentation	68%	Nyanza-Lac, Rumonge, Kayogoro et Mabanda

## Annexe 3: Critères d'Entretiens

216 personnes (retournés, résidents, représentants du Gouvernement, de la CNTB et d'ONGI) dans sept communes, ont été interrogées dans le cadre de l'enquête. Les personnes interrogées ont été choisies au hasard et l'échantillon a été adapté de manière à équilibrer les critères suivants :

- Sexe: l'objectif étant d'interroger principalement les « chefs de ménage », la plupart des personnes interrogées étaient des hommes. Afin de mettre en exergue les différentes façons dont les hommes et les femmes vivent leur retour, 32% des personnes interrogées étaient des femmes.
- Age : jeunes et personnes plus âgées ont été interrogés dans des proportions à peu près égales. Les personnes plus âgées ont plus de chances de se souvenir de la localisation de leurs terres, les plus jeunes peuvent ne pas savoir où les terres de leurs parents étaient situées, ne pouvant donc pas les réclamer.
- Zone géographique : les personnes interrogées ont été sélectionnées dans toutes les zones des sept communes, à l'exception de deux zones à Rumonge qui n'ont pas pu être couvertes en raison de la taille de la commune.
- Zones de réinstallation : les entretiens ont été conduits avec des retournés ayant récupéré leurs terres d'origine, des retournés réinstallés dans des « Villages de Paix » et « Villages Ruraux Intégrés », des ménages sans terres n'ayant pas réussi à récupérer leurs terres ou ne possédant pas de terres avant leur départ, mais aussi des retournés toujours dans des centres d'hébergement temporaires.
- Groupes vulnérables spécifiques : les personnes d'interrogées incluaient des habitants de « Villages de paix » et « Villages Ruraux Intégrés », des veuves et des personnes handicapées.
- Retournés et communautés d'accueil : bien que la majorité (79%) des personnes interrogées étaient des retournés, un certain nombre de membres des communautés d'accueil ont également été interrogés. Cela a permis de comparer les perceptions des retournés et des résidents.
- Mode de retour : les personnes interrogées comprenaient à la fois des retournés ayant reçu de l'aide du HCR et ceux étant revenus spontanément par leurs propres moyens.
- Date d'exil : l'échantillon comprenait des proportions à peu près égales de retournés ayant quitté le Burundi en 1972 (ou nés en exil) et dans les années 1990. Un plus petit nombre a quitté le Burundi dans les années 1980.

## **Annexe 4: Les Associations Partenaires de Rema Ministries au Burundi**

### Province de Bururi

*URB (Union des Rapatriés Burundais)* – Commune de Rumonge

*Dukundane Barundi* -Commune de Rumonge

### Province de Makamba

*Iriakanabu* – Commune de Nyanza Lac

*PEACE* – Commune de Mabanda

*Turiku Rutonde* – Commune de Kibago

*Humuriza* – Commune de Kayogoro

### Province de Rutana

*BIVI* – Commune de Bukemba

*Twungubumbwe-Dushirehamwe* – Commune de Bukemba

*Iriakanabu* – Commune de Giharo

*Twungubumwe* – Commune de Giharo



## **Annexe 5: Recommandations et Suggestions de l'Atelier de Makamba, Décembre 2011**

### **Au gouvernement du Burundi en particulier:**

- Pour que les retournés sans ou avec peu de terres et les résidents sans terres puissent avoir accès à des terres arables, les vallées devraient être drainées (après une étude sociale et environnementale des conséquences) et rendues fertiles pour l'agriculture.
- Des systèmes de petits prêts devraient être mis en place pour aider les retournés et résidents désavantagés.
- Tous les retournés devraient être éligibles à l'aide, qu'ils soient rentrés au Burundi spontanément ou avec l'aide du HCR. Les retournés spontanés devraient être inclus dans les programmes d'aide.
- Les données disponibles sur les personnes vulnérables, et notamment des retournés spontanés, sont insuffisantes. Le Gouvernement devrait lister les personnes vulnérables, retournées et résidentes, au niveau communal pour faciliter les interventions.
- Le Gouvernement devrait assurer la sécurité physique et alimentaire des retournés et résidents durant les procédures de récupération de terres et de biens (que ce soit dans les tribunaux ou au travers de la CNTB et autres institutions).
- La CNTB devrait mettre en place un système complet de suivi et d'évaluation, ainsi qu'une équipe de suivi des problèmes, en conjonction avec des organisations de la société civile comme Rema Ministries. Cela aiderait à gérer les tensions et conflits en cours.
- La CNTB et le Gouvernement devraient faire des plans concrets pour compenser ceux qui ont perdu leurs terres et leurs biens. La compensation symbolique suggérée par certains membres du Gouvernement ne saurait remplacer une compensation financière adéquate, en particulier pour ceux qui n'ont d'autres moyens de subsistance que l'agriculture.
- Le Gouvernement devrait instaurer un système d'assurance santé volontaire pour toute la population. Jusqu'à présent, la plupart des gens accèdent aux soins et traitements grâce à des paiements en liquide ou à leurs réseaux sociaux, dont n'en disposent pas les retournés.
- Le Gouvernement devrait décentraliser des services de santé clés couvrant les problèmes les plus courants et les rendre plus accessibles aux habitants des zones rurales.
- Le nombre d'infrastructures de santé devrait augmenter et leurs équipements s'améliorer. Du personnel plus compétent devrait être recruté.
- Il est communément admis que la barrière de la langue est le principal obstacle à l'éducation pour les retournés. Cependant, les retournés doivent également s'adapter à un système scolaire totalement différent. Une révision et adaptation des services disponibles pour les élèves retournés devraient être menées.
- Le Gouvernement devrait encourager l'intégration de la main d'œuvre burundaise dans la Communauté Est Africaine en permettant aux étudiants retournés de maintenir leur niveau d'anglais et de kiswahili, langues particulièrement utiles au niveau régional. Le Gouvernement devrait donc permettre aux retournés d'éduquer leurs enfants selon le système scolaire tanzanien. Le Gouvernement devrait identifier des moyens d'utiliser les capacités linguistiques des retournés pour ajouter de la valeur au pays et augmenter les opportunités d'emploi au sein de la Communauté Est Africaine.
- La création d'écoles vocationnelles devrait être encouragée et soutenue financièrement.
- Le Gouvernement devrait convertir les diplômes acquis à l'étranger, délivrer leur équivalent burundais et décentraliser le service de diplômes académiques actuellement établi à Bujumbura.
- Les retournés ayant étudié en Tanzanie et dans d'autres pays et voulant travailler dans le secteur de la santé doivent trouver un stage, ce qui n'est possible que dans un nombre limité d'hôpitaux à travers le pays. La pratique et les stages devraient être décentralisés à tous les hôpitaux du Burundi, et le Gouvernement devrait aider financièrement les étudiants durant leur stage.
- Les allégations des personnes interrogées selon lesquelles des institutions religieuses et para-gouvernementales se sont approprié les terres d'anciens réfugiés devraient faire l'objet d'une enquête plus approfondie afin d'établir la vérité et de mesurer l'ampleur du problème.

- A l'heure actuelle, le gouvernement burundais ne donne pas de valeur légale aux certificats de mariage établis à l'étranger, ainsi qu'à d'autres documents. Le Gouvernement devrait changer cette politique et reconnaître les papiers d'identité et certificats établis dans les pays voisins.
- Certains pays d'accueil, comme la Tanzanie, reconnaissant la polygamie (qui est illégale au Burundi), le Gouvernement devrait réfléchir à la possibilité d'accorder un statut légal spécial aux familles de retournés polygames.
- Des autorités non-compétentes ont changé, sans respecter la loi, les noms de beaucoup de réfugiés ayant pris des noms tanzaniens et congolais durant leur période d'exil. Dans ce cas, les retournés devraient avoir la possibilité de récupérer leur ancien nom.
- Les juges demandent parfois des « per diem » illégaux avant de se rendre sur le terrain pour juger des cas. Ce per diem est payé par les parties en conflit, une situation qui peut nuire à la justice et désavantage les retournés qui n'ont pas les moyens de payer. Les juges demandant des « per diem » devraient être sanctionnés en accord avec la loi burundaise.
- Les cinq Bashingantahe élus au niveau de la colline (régie par le code communal) devraient être salariés ou compensés par le Gouvernement en guise d'encouragement pour leur travail. Cela réduirait les sommes d'argent et quantités de bières qu'ils réclament aux parties aux conflits avant de résoudre les cas.
- La politique des « Villages Ruraux Intégrés » ne devrait être mise en place que dans les cas où il peut être prouvé que les résidents potentiels y sont favorables et que des moyens de subsistance existent sur le long terme.

#### **Aux organisations non-gouvernementales locales et internationales**

- Les organisations de la société civile devraient former les parties aux conflits aux procédures de réclamation de terres et de biens. Elles devraient également fournir un appui para-légal à ceux qui n'ont pas été en mesure de réclamer leurs biens. Les participants de l'atelier de Makamba ont demandé à Rema de proposer ce type de formations.
- Certains administrateurs et leaders d'opinions locaux ne connaissent pas la politique nationale sur les déplacements et la réintégration. Il leur est donc difficile d'évaluer le succès de la politique et de bien comprendre les droits des réfugiés. Les ONG devraient disséminer cette politique.
- Les ONG construisant des maisons pour les retournés devraient également proposer un logement aux résidents vulnérables afin de ne pas créer de tensions entre les retournés et les résidents. Ces ONG devraient également sensibiliser les résidents et les retournés au fait qu'il est de leur responsabilité de construire leurs propres logements afin de ne pas entretenir la dépendance.
- Une analyse complète de la loi foncière devrait être faite afin d'identifier des moyens de faciliter la résolution des conflits fonciers liés au retour des réfugiés.
- Les ONG travaillant sur les questions liées au retour des réfugiés devraient former les associations de retournés afin qu'elles puissent mener leurs propres actions de plaidoyer et se représenter.
- Les associations, ONG et cliniques devraient former la population en nutrition et stockage et conservation de denrées alimentaires afin de renforcer la sécurité alimentaire.
- En coordination avec le Gouvernement, des efforts devraient être faits pour fournir de l'eau potable aux communautés.
- Les Abashingantahe coutumiers (pas ceux au niveau de la colline) devraient être régis comme une organisation de la société civile afin qu'ils ne demandent pas à la population de les compenser pour leurs actions en faveur de la résolution de conflits. Les ONGI devraient réfléchir à la mise en œuvre de formes de régulations et d'appui technique (renforcement de capacités).
- Il est nécessaire d'effectuer plus de recherche sur les raisons pour lesquelles certains retournés décident de ne pas rentrer dans leur province d'origine et préfèrent se réinstaller dans d'autres provinces, notamment Makamba, Buriri et Rutana. Une enquête approfondie devrait être menée pour comprendre pourquoi certains retournés décident de retourner en exil et les implications pour la réintégration.

- Des rencontres régulières entre les résidents, les retournés et l'administration locale devraient être organisées afin de répondre aux questions de la population et de les sensibiliser à l'importance de la cohabitation pacifique et de la résolution des conflits à l'amiable.
- Les entretiens montrent que certains retournés ne savent pas à qui s'adresser pour résoudre leurs problèmes. Des outils de sensibilisation devraient être mis en place pour expliquer les différentes options aux retournés.
- Dans le contexte d'appropriation à grande échelle des terres publiques (signalée dans les entretiens et identifiée comme un problème touchant l'ensemble du pays), ceux qui se sont appropriés les terres publiques devraient être contraints de les restituer au Gouvernement afin qu'elles soient redistribuées aux retournés et aux résidents sans terres.
- En raison de l'importance et de la gravité du manque de terres, de la compétition pour le foncier et des sentiments d'injustice liés au partage des terres, une étude approfondie devrait être menée pour déterminer où et comment le Gouvernement devrait compenser les personnes éligibles au titre de l'Accord d'Arusha et du Pacte des Grands Lacs. Les résultats de cette recherche devraient être utilisés pour développer une politique claire en la matière. Par exemple, le Gouvernement devrait acheter des parcelles non-occupées aux grands propriétaires et les redistribuer aux personnes sans terres, qu'il s'agisse de retournés ou de résidents affectés par le partage des terres et autres actions gouvernementales.